

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1899.



NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1899 s'élève à fr. 126,667,336 24

Les crédits demandés par le projet de Budget amendé pour l'exercice 1898 montent à 125,615,649 98

Soit pour 1899 une augmentation de fr. 1,051,706 26

qui provient des modifications suivantes :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1899 fr. 126,667,336 24

— 1898 125,615,649 98

AUGMENTATION. . . fr. 1,101,706 26

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1899 fr. 100,000 »

— 1898 150,000 »

DIMINUTION . . fr. 50,000 »

Soit en plus pour l'exercice 1899. . . fr. 1,051,706 26

différence qui se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE PREMIER.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.

ART. 5. — Intérêts et amortissement de la dette à 3 0/0, 1^{re} série.

Crédit proposé pour 1899 fr. 4,888,445 60

— demandé pour 1898 4,509,316 80

AUGMENTATION. . . fr. 379,128 80

Cette augmentation représente la charge annuelle d'intérêts et d'amor-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

tissement des capitaux délivrés en 3 %, 1^{re} série, pendant l'année 1897, savoir :

a) En paiement du prix de rachat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren fr.	9,293,800 »
b) En échange d'actions privilégiées et d'obligations de la même Compagnie, en exécution de l'article VII, 4 ^o , b, de la convention du 16 octobre 1896 approuvée par la loi du 27 juin 1897, et des articles 3 et 4 de cette loi	2,554,000 »
	<hr/>
TOTAL. fr.	11,847,800 »

dont il y a lieu de déduire la fraction remboursée en numéraire d'une obligation de la Grande Compagnie du Luxembourg 25 »

Reste un capital de. fr. 11,847,775 »

dont la charge annuelle en intérêts et amortissement s'établit comme il suit : $\frac{11,847,775 \times 3.20}{100} =$ 379,128 80

ART. 6. — *Intérêts et amortissement de la dette à 3 %, 2^e série.*

Crédit proposé pour 1899 fr.	57,762,105 02
— demandé pour 1898.	56,160,511 42
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	1,601,593 60

Cette augmentation représente les charges annuelles d'intérêts et d'amortissement du capital de 50,049,800 francs emprunté en 1897.

ART. 8. — *Intérêts et amortissement des titres émis du chef du rachat de certaines concessions de chemins de fer ; intérêts et amortissement des obligations émises par les sociétés concessionnaires des lignes rachetées ; intérêts à 3 % sur la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Ecloo à Gand.*

Crédit proposé pour 1899 fr.	10,295,000 »
— demandé pour 1898.	11,140,000 »
	<hr/>
DIMINUTION. fr.	845,000 »

Cette diminution provient de la transformation des charges relatives au rachat des concessions des chemins de fer d'Anvers à Gand et d'Ecloo à Gand. Les charges résultant de ce rachat sont reportées en partie aux

NOTE PRÉLIMINAIRE.

articles 5, 17 et 18; celles qui sont maintenues au présent article se rapportent aux dépenses ci-après :

a) Service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la dette à 3 % à émettre en représentation du prix de rachat des lignes suivantes :

Grand-Central	fr. 188,704,197 50
Liégeois-Limbourgeois	10,234,500 »
	<hr/>
Soit.	fr. 198,938,697 50

à raison de 3.20 % (y compris la dotation d'amortissement).	fr. 6,366,038 32
---	------------------

b) Remboursement des obligations émises par les sociétés concessionnaires ou service de ces titres par le Trésor	3,926,516 25
--	--------------

c) Intérêts à 3 % sur la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eecloo à Gand	1,500 »
--	---------

ENSEMBLE.	fr. 10,294,054 57
-------------------	-------------------

soit, en chiffre rond, 10,295,000 francs.

ART. 9. — *Intérêts, amortissement et frais des capitaux empruntés pendant les années 1898 et 1899 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires.*

Crédit proposé pour 1899	fr. 1,848,000 »
— demandé pour 1898.	2,240,000 »
	<hr/>
DIMINUTION.	fr. 392,000 »

Les dépenses extraordinaires de l'exercice 1898 sont évaluées approximativement à fr. 24,000,000 »
 déduction faite des 28,400,000 francs que le Gouvernement des Pays-Bas doit verser à l'État belge en exécution de la convention du 23 avril 1897 relative au rachat du Grand-Central.

Quant aux dépenses de l'exercice 1899, on peut prévoir qu'elles s'élèveront à environ.	45,000,000 »
--	--------------

ENSEMBLE.	fr. 69,000,000 »
-------------------	------------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

à couvrir par le produit d'emprunts dont les charges afférentes à l'exercice 1899 se décomposent comme il suit :

3.20 % sur 24,000,000 de francs à émettre en 1898 . fr.	768,000 »
5.20 % sur 22,500,000 francs à émettre pendant le premier semestre 1899 . . . fr.	720,000 »
4.60 % sur 22,500,000 francs à émettre pendant le second semestre 1899.	360,000 »
	1,080,000 »
	Fr. 1,848,000 »

ART. 16. — *Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg*

Crédit proposé pour 1899 fr.	8,725 »
— demandé pour 1898	8,150 »
	AUGMENTATION. fr. 575 »

Cette augmentation est due au jeu de l'amortissement.

ART. 17 (nouveau). — *Annuité à payer jusqu'en 1935 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.*

Crédit demandé : 160,860 francs.

Cette annuité est comprise dans le crédit porté à l'article 8 du projet de Budget de l'exercice 1898.

ART. 18 (nouveau). — *Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Ecloo à Gand.*

Crédit demandé : 64,930 francs.

Même observation que pour l'annuité précédente.

Ces deux annuités (art. 17 et 18) résultent des tableaux d'amortissement faisant l'objet des annexes nos 5 à 8; elles formeront dorénavant deux articles distincts au Budget de la Dette publique.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 19 (article 17 du projet de Budget de 1898). — *Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.*

Crédit proposé pour 1899	fr.	850,000	»
— demandé pour 1898		780,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	70,000	»

Elle est sollicitée à concurrence de 59,663 50
à l'effet de permettre le paiement des annuités afférentes aux
lignes de Boom-Malines-Duffel-Lierre, de Hasselt-Oreye et de _____
Wacken-Courtrai-Mouscron-Menin. Le surplus, soit . . . fr. 10,336 80
est destiné à pourvoir au paiement d'annuités à souscrire éventuellement
et dont la première échéance serait fixée au 30 juin 1899.

ART. 20 (article 18 du projet de Budget de 1898). — *Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines.*

Crédit proposé pour 1899	fr.	65,000	»
— demandé pour 1898.		71,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	6,000	»

Cette diminution provient de ce que les paiements effectués du chef du rachat de certaines concessions n'ont pas atteint le montant des prévisions.

ART. 22 (article 20 du projet de Budget de 1898). — *Rente annuelle à 3 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873.)*

Crédit proposé pour 1899	fr.	39,794 91
— demandé pour 1898		39,796 05
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	1 14

Par suite de la rectification de la limite de la zone des servitudes militaires en avant du saillant 6 de l'enceinte de Termonde, une rente de fr. 1 14 a été annulée à compter du 13 avril 1897. (Arrêtés royaux du 3 novembre 1896 et du 9 décembre 1897.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.

ART. 27 (article 25 du projet de Budget de 1898). — *Pensions diverses.*

Crédit proposé pour 1899	fr.	11,758,016	»
— demandé pour 1898.		11,510,396	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	247,620	»

Le service des pensions nécessitera une augmentation de dépenses pour divers Départements et notamment pour ceux des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et de l'Industrie et du Travail, ainsi que pour les pensions militaires. Par contre, on peut prévoir une diminution pour d'autres Départements. La somme de 247,620 francs forme la balance des modifications proposées. (Voir l'annexe n° 2.)

ART. 29 (article 27 du projet de Budget de 1898). — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.*

Crédit proposé pour 1899	fr.	2,644,000	»
— demandé pour 1898.		2,574,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	70,000	»

Cette augmentation résulte de l'accroissement du nombre de professeurs et instituteurs communaux admis annuellement à la retraite. Toutefois le Trésor ne doit supporter que les $\frac{2}{5}$ des dépenses imputables sur cet article; le complément est recouvrable au profit du Trésor, à charge des Budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{5}$ et de $\frac{2}{5}$.

CHAPITRE III.

INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.

ART. 31 (article 29 du projet de Budget de 1898). — *Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor.*

Crédit proposé pour 1899	fr.	1,553,000	»
— demandé pour 1898.		1,603,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	250,000	»

En exécution d'un arrêté royal du 25 avril 1897, les cautionnements des agents administratifs du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes autres que les comptables justiciables de la Cour des Comptes, ont été remboursés.

La diminution proposée représente les intérêts afférents à ces cautionnements.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE IV.

ART. 34 (article 32 du projet de Budget de 1898). — *Frais de confection et d'émission de titres à 3 % à créer pour le rachat de certaines concessions de chemins de fer; frais d'estampillage des actions privilégiées et des obligations émises par les sociétés concessionnaires des lignes rachetées.*

Crédit proposé pour 1899	fr.	100,000	»
— demandé pour 1898.		150,000	»
			<hr/>
	DIMINUTION.	fr.	50,000 »

Un crédit de 150,000 francs est porté au Budget de 1898 pour les dépenses qui font l'objet du libellé de l'article 34; une somme de 100,000 francs est nécessaire pour faire face à des dépenses de même nature à effectuer au cours de l'exercice 1899.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1899 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de cent vingt-six millions cinq cent soixante-sept mille trois cent cinquante-six francs vingt-quatre centimes. fr. 126,567,536 24

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cent mille francs 100,000 »

Soit ensemble à la somme de cent vingt-six millions six cent soixante-sept mille trois cent cinquante-six francs vingt-quatre centimes fr. 126,667,536 24 conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 26 février 1898.

LÉOPOLD

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

(10)

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1899.

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT		TOTAL par chapitre.	
		DES CRÉDITS par article.			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.					
CHAPITRE I^{er}.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1 ^{re} SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	Dettes à 2 1/2 %	5,498,990 78	" "	5,498,990 78	5,498,990 78
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	"	" "	"	80,634 03
2 ^{me} SECTION.					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>					
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	"	" "	"	123,386 24
4	Rachat des droits de fanal	"	" "	"	21,164 02
3 ^{me} SECTION.					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.					
5	Dettes à 3 % (1 ^{re} série)	4,582,917 75	" 505,527 85	4,888,445 60	4,888,445 60
6	— (2 ^e série)	55,844,140 46	507,853 " 3,610,151 50	57,762,105 02	57,762,105 02
	— (3 ^e série)	6,001,200 "	" 400,080 "	6,401,280 "	6,401,280 "
	TOTAUXfr.	69,927,248 99	507,853 " 4,315,739 41	74,550,821 40	
		4,623,572 41			
Intérêts et amortissement des titres émis du chef du rachat de certaines concessions de chemins de fer; intérêts et amortissement des obligations émises par les sociétés concessionnaires des lignes rachetées; intérêts à 3 % sur la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Écloo à Gand				10,295,000 "	
Intérêts, amortissement et frais des capitaux empruntés pendant les années 1898 et 1899 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires				1,848,000 "	

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre	
§ 2 Annuités diverses				
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000	100,171,027 84	
11	Quote part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)	219,600		
12	Annuité à payer jusqu'en 1940, pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000		
13	Annuité à payer jusqu'en 1940, à raison de 11,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877 (Art 55 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877)	8,471,857		
14	Annuité à payer jusqu'en 1941, pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Mauage (Convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858)	672,350		
15	Annuité à payer jusqu'en 1972, du chef du rachat de la concession du chemin de fer des Plateaux de Herve	770,000		
16	Annuité à payer jusqu'en 1949, pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,725		
17	Annuité à payer jusqu'en 1955, pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint Nicolas et Lokeren	160,800		
18	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Lecloo à Gand	64,950		
19	Annuités souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	850,000		
20	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines	65,000		
21	Troisième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'Etat du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles Anvers Gand, Charleroi Verviers, Liège et La Louvière	688,343 74		
§ 3 Autres charges				
22	Rente annuelle à 5 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires (Loi du 2 avril 1875)	39,794 91		
23	Rente annuelle à 5 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires (Loi du 19 août 1895)	45,000		
24	Minimum d'intérêt garanti par l'Etat (Credit non limitatif)	150,000		
25	a Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anticipation de titres, etc.) fr. 127,000	127,000		
	b Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt fr. 7,500	7,500		

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite)

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE II			
RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS			
26	Rémunération en matière de milice (Credit non limitatif.)	3,200,000 .	24.189,378 90
27	Pensions diverses	11,758,018 .	
28	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897, approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'Etat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint Nicolas et Lokeren	27,562 00	
29	Pensions des professeurs et instituteurs communaux	2,641,000 .	
30	Pensions de l'ancienne caisse de retraite (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances)	501,000 .	
CHAPITRE III.			
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.			
31	a. Intérêts à 5 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor fr. 1,550,000 .	1,555,000 .	2,206,050 .
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos fr. 5,000 .		
32	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	5,050 .	
33	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 5 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs)	850,000 .	
TOTAL fr			126,567,356 24
DEUXIÈME SECTION. —			
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE IV.			
34	Frais de confection et d'émission de titres à 5 %, à créer pour le rachat de certaines concessions de chemins de fer; frais d'estampillage des actions privilégiées et des obligations émises par les sociétés concessionnaires des lignes rachetées	100,000 .	100,000 .
TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . fr.			128,067,356 24

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

(74)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1899.

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des dévelop- pements.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1897.	FONDS D'AMORTISSEMENT		Total par dette.
				Intérêts du capital amorti	Dotations de l'amortissement	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.						
CHAPITRE PREMIER.						
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.						
1 ^{re} SECTION.						
1	•	<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>				
	•	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1899 et au 1 ^{er} janvier 1900)	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78
2	•	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1899)	•	•	•	•
2 ^{me} SECTION.						
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>						
3	•	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. (Articles 20 et 25 dudit traité et article 10 de ladite convention)	•	•	•	•
4	•	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	•	•	•	•
5 ^{me} SECTION.						
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>						
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.						
Dette à 3 %, 1 ^{re} série :						
a.		Intérêts à 5 % sur le capital de 152,765,925 francs, en circulation au 31 décembre 1897 (semestres au 1 ^{er} juillet 1899 et au 1 ^{er} janvier 1900)	4,582,917 75	•	•	4,888,445 60
b.		Amortissement : Dotation de 20 c % sur le même capital émis primitivement (mêmes semestres)	•	505,527 85	•	
Dette à 3 %, 2 ^e série :						
a.		Intérêt à 3 % sur le capital de fr. 1,794,804,682 22, en circulation au 31 décembre 1897 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1899).	55,844,140 46	•	•	57,762,105 02
b.		Amortissement : 1 ^o Dotation de 20 c % sur le capital émis primitivement de fr. 1,805,065,782 22 2 ^o Intérêt à 5 % sur le capital amorti de 10,261,100 • (Mêmes semestres).	•	307,855 •	3,610,151 56	
Dette à 3 %, 3 ^e série :						
a.		Intérêts à 3 % sur le capital de 200,040,000 francs, en circulation au 31 décembre 1897 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1899).	6,001,200 •	•	•	6,401,280 •
b.		Amortissement : Dotation de 20 c % sur le même capital émis primitivement (mêmes semestres)	•	•	400,080 •	
TOTAUX.			60,927,248 09	507,855 •	4,515,750 41	74,850,821 40
					4,023,572 41	
						A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
5,408,990 78	5,408,990 78	.	.	5,408,990 78	5,408,990 78	
80,654 05	80,654 05	.	.	80,598 14	80,598 14	
123,586 24	123,586 24	.	.	123,586 24	121,907 92	
21,164 02	21,164 02	.	.	21,164 02	20,910 45	
4,888,445 60	4,509,516 80	379,128 80	.	4,511,178 40	4,509,516 82	
57,762,105 02	56,160,511 42	1,601,593 60	.	56,507,909 82	54,256,922 02	
6,401,280	6,401,280	.	.	6,401,280	6,401,280	
74,776,005 60	72,795,283 20	1,980,722 40	.	72,944,507 40	70,889,026 13	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
8	-	Intérêts et amortissement des titres émis du chef du rachat de certaines concessions de chemins de fer; intérêts et amortissement des obligations émises par les sociétés concessionnaires des lignes rachetées; intérêts à 5% sur la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Écclou à Gand
9	-	Intérêts, amortissement et frais des capitaux empruntés pendant les années 1898 et 1899 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires
§ 2. Annuités diverses		
10	-	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1899 et au 1 ^{er} janvier 1900.)
11	-	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)
	-	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam (convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880) (pour mémoire)
12	-	Annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 15,600,000 francs), à payer jusqu'en 1940, pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 5 juin suivant
		Annuités à payer jusqu'en 1900 :
13	a.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) 5,501,160 *
	b.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.) 3,080,068 *
14	-	Annuité à payer jusqu'en 1941, pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)
15	-	Annuité à payer jusqu'en 1972, du chef du rachat de la concession du chemin de fer des Plateaux de Herve
16	-	Annuité à payer jusqu'en 1949, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg
17	-	Annuité à payer jusqu'en 1955, pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren
18	-	Annuité à payer jusqu'en 1949, pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Écclou à Gand.
19	-	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux
20	-	Annuités à payer jusqu'en 1011 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines
21	-	Troisième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière
§ 3. Autres charges.		
22	-	Rente annuelle à 5 %, provenant du capital nominal de fr. 1,526,556 61 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1898 au 12 avril 1900.)
23	-	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de 1,500,000 francs à répartir en vertu de l'art. 5 de la loi du 19 août 1895, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 1 ^{er} septembre 1898 au 31 août 1899.)
24	-	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois)
	a.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.) 127,000 *
25	b.	Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions 7,500 *
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er} fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
74,776,005 69	72,795,283 29	1,980,722 40	•	72,944,507 40	70,889,926 13	
10,295,000 •	11,140,000 •	•	845,000 •	11,243,387 •	•	
1,848,000 •	2,240,000 •	•	392,000 •	800,000 •	888,825 70	
500,000 •	500,000 •	•	•	500,000 •	500,000 •	
219,600 •	219,600 •	•	•	219,600 •	219,600 •	
•	•	•	•	1,000,000 •	1,000,000 •	
612,000 •	612,000 •	•	•	612,000 •	612,000 •	
8,471,837 •	8,471,837 •	•	•	8,471,837 •	8,471,837 •	
672,330 •	672,330 •	•	•	672,330 •	672,330 •	
770,000 •	770,000 •	•	•	•	•	
8,725 •	8,150 •	575 •	•	8,800 •	8,850 •	
160,860 •	•	160,860 •	•	•	•	
64,930 •	•	64,930 •	•	•	•	
850,000 •	780,000 •	70,000 •	•	700,000 •	370,277 •	
65,000 •	71,000 •	•	6,000 •	71,000 •	(¹) 911,525 86	(¹) Une somme de fr. 35,474 14 a été transférée à l'exercice 1897.
688,344 74	688,344 74	•	•	688,344 74	•	
59,794 01	59,796 03	•	1 14	59,798 56	39,708 36	
45,000 •	45,000 •	•	•	45,000 •	45,000 •	
150,000 •	150,000 •	•	•	300,000 •	277,684 77	
134,500 •	134,500 •	•	•	134,500 •	(²) 99,101 87	(²) Une somme de fr. 43 85 a été transférée à l'exercice 1897.
100,171,027 34	99,137,841 08	2,277,087 40	1,245,001 14	98,255,304 70	85,012,755 89	
AUGMENTATION. . . fr.		1,034,080 26				

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.		
26	.	Rémunération en matière de milice. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
		<i>Pensions diverses :</i>
	a.	Pensions civiles 518 *
	b.	— de l'ordre de Léopold 31,000 *
	c.	Marine. — Pensions militaires 14,498 *
	d.	Pensions de la Cour des Comptes. 16,000 *
	e.	— du Département de la Justice 775,000 *
	f.	— — — (ecclésiastiques) 400,000 *
	g.	— — — des Affaires Étrangères. 85,000 *
27	h.	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique 1,111,000 *
	i.	— — — de l'Agriculture et des Travaux publics 450,000 *
	j.	— — — de l'Industrie et du Travail 100,000 *
	k.	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 1,800,000 *
	l.	— — — de la Guerre (militaires) 4,800,000 *
	m.	— — — — (civiles) 105,000 *
	n.	— — — des Finances. 2,050,000 *
	o.	Arriérés de pensions de toute nature 20,000 *
28	»	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897, approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par St-Nicolas et Lokeren.
29	»	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8).
50	»	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS		
51	a	Intérêts à 5 % dus sur cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,550,000 *
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 *
52	»	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale
55	»	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 5 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IV.		
	»	Frais de confection et d'émission de titres à 5 % à créer en vertu de la loi du 15 février 1895
54	»	Frais de confection et d'émission de titres à 5 % à créer pour le rachat de certaines concessions du chemin de fer; frais d'estampillage des actions privilégiées et des obligations émises par les sociétés concessionnaires des lignes rachetées.
	»	Intérêts à bonifier à la Compagnie du téléphone Bell (en liquidation) du chef du retard apporté dans le paiement de l'annuité due pour l'exercice 1895
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
9,200,000	9,200,000	•	•	9,200,000	4,600,392 43	
11,758,016	11,510,396	247,620	•	11,311,306	10,849,250 45	
23,562 90	23,362 90	•	•	•	•	
2,644,000	2,574,000	70,000	•	2,425,000	2,290,815 52	Les dépenses à imputer sur ce crédit sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{5}$ et de $\frac{2}{5}$.
564,000	564,000	•	•	564,000	564,000	
24,189,578 90	23,871,758 90	317,820	•	23,500,306	18,504,456 40	
AUGMENTATION. . fr		317,820				
1,555,000	1,603,000	•	250,000	1,603,000	1,535,873 82	
5,050	5,050	•	•	5,050	5,029 54	
850,000	850,000	•	•	850,000	893,720 53	
2,206,050	2,456,050	•	250,000	2,456,050	2,432,623 49	
DIMINUTION. . fr.		250,000				
•	•	•	•	•	13,513 48	
100,000	150,000	•	50,000	275,000	•	
•	•	•	•	•	(¹) 6,209 02	
100,000	150,000	•	50,000	275,000	19,722 50	
DIMINUTION. . fr.		50,000				

(¹) Crédit supplémentaire alloué par la loi du 9 août 1897 (*Moniteur*, n° 227).

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMEROS des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I	Service de la dette proprement dite
II	Rémunérations
III	Intérêts sur cautionnements et consignations
IV	Dépenses exceptionnelles
TOTAUX. fr.	
Pour mémoire :	
Article 16 (1896).	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise de réseaux téléphoniques concédés
Id.	Id. id. id. id. id.
Id.	Id. id. id. id. id.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
100,171,927 34	99,157,841 08	1,054,086 26	.	98,253,504 70	85,012,755 80	
21,189,578 90	25,871,758 90	517,620 .	.	25,5 0,316 .	18,504,456 40	
2,206,050 .	2,456,050 .	.	250,000 .	2,456,050 .	2,452,625 40	
100,000 .	150,000 .	.	50,000 .	275,000 .	19,722 50	
126 667,556 24	125,615,049 98	1,551,706 26	500,000 .	124,484,750 70	105,760,538 28	
AUGMENTATION fr		1,051,706 26				
					fr. 9,617 62	Report de l'exercice 1895
					20,525 86	Id. 1894.
					20,525 86	Id 1895.
TOTAL fr.					105,820,207 62	

(84)

**ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1899.**

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1891 à 1896.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits proposés pour l'année 1898 et ceux qui sont demandés pour l'exercice 1899.

L'annexe n° 3 indique le mouvement des pensions pendant l'année 1897 et le montant des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1898.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1897.

L'annexe n° 5 donne le tableau d'amortissement des actions privilégiées de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand.

Les annexes n° 6 et 7 donnent les tableaux d'amortissement des obligations 1^{re} et 2^e séries de la même Compagnie.

L'annexe n° 8 donne le tableau d'amortissement des obligations 1^{re}, 2^e et 3^e séries de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand.

ANNEXE N° 1.

*État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851
et de lois subséquentes, pendant les années 1891 à 1896.*

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.		ANNÉES					
		1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.
CHEMIN DE FER DE	la Flandre occidentale	(¹)					
	l'Entre-Sambre-et-Meuse	154,147 29	155,204 25	155,745 28	151,986 06	195,228 70	151,540 .
	Tongres à Bilsen	(²)	11,552 50	(²)	(²)	(²)	(²)
	— à Ans	(²)					
	Maeseyck	150,000 .	150,000 .	149,898 58	142,776 50	146,852 72	146,344 77
	Lierre à Turnhout	»	»	»	»	»	»
TOTAUX fr.		284,147 29	296,556 75	285,641 66	274,762 56	542,081 42	277,684 77

(1) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(2) La Société concessionnaire de ce chemin de fer a remboursé au Trésor, jusqu'en 1895 inclusivement, fr. 591,577 61, à valoir sur les sommes qui lui ont été payées à titre de minimum d'intérêt.

(3) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1888 à 1895, 7 % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 66,412 29 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS PROPOSÉS POUR 1898.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1899.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles	"	518	"	518	"	"
— de l'Ordre de Léopold	31,000	"	31,000	"	"	"
— de la Marine (militaires)	"	19,878	"	14,498	"	5,380
— de la Cour des Comptes	16,000	"	10,000	"	"	"
— du Département de la Justice	775,000	"	775,000	"	"	"
— — — (ecclésiastiques)	390,000	"	400,000	"	10,000	"
— — des Affaires Étrangères	85,000	"	85,000	"	"	"
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	1,101,000	"	1,111,000	"	10,000	"
— — de l'Industrie et du Travail	42,000	"	100,000	"	58,000	"
— — de l'Agriculture et des Travaux publics.	450,000	"	450,000	"	"	"
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	1,650,000	"	1,800,000	"	150,000	"
— — de la Guerre (militaires)	4,770,000	"	4,800,000	"	30,000	"
— — — (civiles).	110,000	"	105,000	"	"	5,000
— — des Finances	2,050,000	"	2,050,000	"	"	"
Arriérés de pensions de toute nature.	20,000	"	20,000	"	"	"
TOTAUX. fr.	11,490,000	20,396	11,745,000	15,016	258,000	10,580
	fr. 11,510,396		fr. 11,758,016		EN PLUS : fr. 247,620	

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1897.	MOUVEMENT pendant l'année 1897.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1898.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1897.	MOUVEMENT pendant l'année 1897.	
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.
Civiques	2	•	•	2	518	•	•
Militaires	2,079	187	170	2,006	4,083,363	384,235	292,592
Ordre de Léopold	96	3	11	88	9,600	300	1,100
Marine (militaires de la)	12	•	3	9	20,776	•	6,278
<i>Pensions civiles :</i>							
Pensions de l'Industrie et du Travail	5	(¹) 21	4	22	18,434	(¹) 65,500	6,958
— des Affaires Étrangères	14	2	2	14	65,920	13,781	14,035
— de la Justice	204	28	24	208	604,424	90,958	71,814
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	455	68	44	479	944,022	153,012	92,636
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	1,213	168	93	1,288	1,364,059	222,618	119,419
— de l'Agriculture et des Travaux publics	278	32	(¹) 35	275	456,586	30,619	(¹) 79,248
— de la Guerre	46	1	4	45	89,226	2,338	4,518
— des Finances	1,201	110	143	1,267	1,896,308	203,587	223,347
— de la Cour des Comptes	4	2	•	6	8,432	5,255	•
Pensions ecclésiastiques	397	71	61	407	383,081	73,623	62,382
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne Caisse de retraite	4	•	1	3	2,885	•	240
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (²)	2,225	212	106	2,331	2,308,374	207,887	115,979
TOTAUX	9,285	914	701	9,498	13,124,450	1,433,722	1,088,524
				AUGMENTATION :			
				213 pensions.		AUGMENTATION :	
						345,198 francs.	

(90)

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1897 (Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au paiement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
	Ministère de la Guerre.								
	<i>Pensions militaires.</i>								
1	Hutin, M.-J., veuve Lambert, A.	49	224	71	28	d'Oultremont, T.-L. (comte), colonel (art. 1 ^{er}).	57	5,200	71
2	Claeys, G., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 1 ^{er}).	60	1,020	Id.	29	Servais, L.-P.-C., major (art. 1 ^{er}).	56	5,696	Id.
3	Vanhemelryck, A., commis aux écritures (art. 21).	58	989	Id.	30	Van Sulper, C.-F.-E., major (article 1 ^{er}).	56 $\frac{1}{2}$	5,960	Id.
4	Franssen, J., portier (art. 21) . .	59 $\frac{1}{2}$	840	Id.	31	Schurgers, P.-J.-L., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	58	5,000	Id.
5	Larsonnier, A.-L., surveillant (article 21).	45	672	Id.	32	Desagher, L.-I.-G.-E., lieutenant-colonel (art. 2, § 5).	55 $\frac{1}{2}$	4,160	Id.
6	Sacré, J.-J.-H., musicien-gagiste (art. 21).	59	676	Id.	33	Decarpentrie, J.-S., capitaine (article 2, § 5).	55	2,775	Id.
7	Lambert, C., maître-tailleur (article 21).	62	745	Id.	34	Legru, H.-A., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,662	Id.
8	Affenaert, E., premier sergent (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	697	Id.	35	Glaes, I.-C.-M.-E., capitaine commandant (art. 2, § 1)	52 $\frac{1}{2}$	2,512	Id.
9	Evracis, C.-L., maréchal-ferrant (art. 21).	60 $\frac{1}{2}$	480	Id.	36	Desmet, T.-E.-V., V ^e Gaupin, G.-A	"	858	122
10	Van Damme, A.-V., trompette (art. 21)	49	575	Id.	37	Chomé, G.-H.-F., capitaine (loi du 27 mai 1840).	58 $\frac{1}{2}$	1,075	165-166
11	Wissocq, E.-F.-L., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	52	989	Id.	38	Lemoine, A.-P., sergent major (art. 21).	55	672	Id.
12	Diez, S., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	756	Id.	39	Speeckaert, J.-G., sergent (art. 21).	59 $\frac{1}{2}$	748	Id.
13	Ricaille, H.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	47 $\frac{1}{2}$	845	Id.	40	Dubrulle, E., musicien-gagiste (art. 21).	49 $\frac{1}{2}$	764	Id.
14	Absofenne, F.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	845	Id.	41	François, J.-H., premier sergent (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	672	Id.
15	Rolin, F.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	59 $\frac{1}{2}$	707	Id.	42	Desmet, F.-T., premier sergent (art. 21)	58	586	Id.
16	Baury, J.-B., gendarme (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	647	Id.	43	Daelemans, P., musicien gagiste (art. 21)	50	706	Id.
17	Misson, D.-J., gendarme (art. 21).	49 $\frac{1}{2}$	655	Id.	44	De Reese, E.-L., soldat (art. 21) .	48 $\frac{1}{2}$	452	Id.
18	Heeskens, L., gendarme (art. 21).	55	605	Id.	45	Ture, L.-J.-A.-L., maître-bottier (art. 21).	45	672	Id.
19	Preneel, A., gendarme (art. 21).	51	602	Id.	46	Van Vaeck, M., maréchal des logis (art. 21).	60	840	Id.
20	Menjot, F.-J., gendarme (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	584	Id.	47	Bruylants, H., maréchal des logis-chef (art. 21)	57 $\frac{1}{2}$	819	Id.
21	Fays, J.-P., gendarme (art. 21).	41	560	Id.	48	Dedobbeleer, L., soldat (art. 21) .	40 $\frac{1}{2}$	342	Id.
22	Stouffs, A.-J., major (art. 21) . .	57 $\frac{1}{2}$	3,557	Id.	49	Marichal, J.-B.-J., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	57 $\frac{1}{2}$	1,010	Id.
23	Belletable, J.-D.-H., major (article 21).	52 $\frac{1}{2}$	5,604	Id.	50	Vanmol, J.-B., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21)	58 $\frac{1}{2}$	980	Id.
24	Kraus, J.-A.-H., général-major (art. 1 ^{er}).	65	6,696	Id.	51	De Smet, L.-G., gendarme (art. 21)	54 $\frac{1}{2}$	672	Id.
25	Bertin, J.-J., colonel (art. 1 ^{er}) . .	60	3,400	Id.	52	Bernaert, A., gendarme (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	651	Id.
26	Ulser, A.-L., colonel (art. 1 ^{er}) . .	60	5,200	Id.	53	Cordier, H.-J., gendarme (art. 21).	46 $\frac{1}{2}$	616	Id.
27	Hermans, C.-J.-E., colonel (art. 1 ^{er}).	59	5,400	Id.	54	Barbier, P.-J., gendarme (art. 21).	54 $\frac{1}{2}$	609	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
55	Berckmoes, C.-L., gendarme (article 21).	51	588	165-166	80	Dugarlin, A.-G., officier d'administration de 2 ^e classe (art. 21).	47	1,950	165-166
56	Domer, V.-C.-J., gendarme (article 21).	49	581	Id.	81	Lycops, C., médecin de régiment de 2 ^e classe (art. 21).	50 ¹ / ₂	1,994	Id.
57	Delfosse, L., gendarme (art. 21)	45 ¹ / ₂	567	Id.	82	Cuisinier, E.-A.-J., médecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art. 21).	47	2,102	Id.
58	Brassine, J.-J., lieutenant-général (art. 1 ^{er}).	66	9,000	Id.	85	Defays, A.-C.-G., lieutenant (article 21).	56 ¹ / ₂	1,024	Id.
59	Brewer, T.-E., général-major (art. 1 ^{er}).	65	6,696	Id.	84	Principe, G.-M.-J., lieutenant (article 21).	54 ¹ / ₂	1,056	Id.
60	Montegnie, C.-I.-J., général-major (art. 1 ^{er}).	59 ¹ / ₂	6,448	Id.	85	Le Grand, E.-F.-A.-P., lieutenant (art. 21).	55 ¹ / ₂	962	Id.
61	Mullier, L.-J.-B., inspecteur général du service de santé (art. 1 ^{er}).	65	6,418	Id.	86	Fallon, A.-A.-M.-I.-J.-G. (baron), lieutenant (art. 21).	55 ¹ / ₂	962	Id.
62	Maur, A.-G., colonel (art. 1 ^{er}).	59	5,000	Id.	87	Canfrère, F.-C., sergent maître-tailleur (loi du 27 mai 1840).	47	400	Id.
63	Vinck, L.-A., capitaine en premier administrateur d'habillement (art. 1 ^{er}).	58	5,000	Id.	88	Van der Stegen de Putte, G.-M.-J. (comte), major (art. 2, § 1).	54	3,252	Id.
64	Du Froy, P.-E.-A., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,775	Id.	89	Demarbe, E.-F., capitaine commandant (art. 21).	51	2,457	Id.
65	Brédo, E., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,557	Id.	90	Ungriehl, F., lieutenant général (art. 1 ^{er}).	65	7,800	217
66	Hainaut, E.-F.-J., major (art. 2, § 1).	54	3,252	Id.	91	Le Boulengé, P.-E., lieutenant général (art. 1 ^{er}).	65	7,800	Id.
67	Sclobas, L.-A.-A., major (art. 2, § 1).	52	3,208	Id.	92	De Bacremaecker, P.-J.-R., général-major (art. 1 ^{er}).	65	6,696	Id.
68	Ronstorff, F.-M.-E., major (art. 2, § 1).	49	5,074	Id.	95	Wolters, J.-M.-P., colonel (article 1 ^{er}).	60	5,200	Id.
69	Renest, A., major (art. 2, § 1).	49	5,118	Id.	94	Deveze, A.-A.-N., lieutenant-colonel (art. 1 ^{er}).	58	4,160	Id.
70	Lamborelle, F.-V., capitaine (art. 2 § 1).	50 ¹ / ₂	2,092	Id.	95	Delelienne, J.-X., major (art. 1 ^{er}).	58	3,564	Id.
71	De Bremacker, A.-F., soldat. (Loi du 27 mai 1840).	44 ¹ / ₂	293	Id.	96	Nollet, E.-J., capitaine commandant (art. 1 ^{er}).	55	3,000	Id.
72	Anseeuw, C.-L., soldat. (Loi du 27 mai 1840).	59	274	Id.	97	Génard, V.-A.-M.-A., capitaine en premier comptable du matériel (art. 1 ^{er}).	58	3,000	Id.
73	Coveliers, C.-F., capitaine (art. 20).	47	5,080	Id.	98	Carpentier, J.-H.-G., capitaine en premier comptable du matériel (art. 1 ^{er}).	58	3,000	Id.
74	Black, G.-L., capitaine commandant (art. 20).	44 ¹ / ₂	5,000	Id.	99	Bruscel, A., capitaine en premier quartier-maitre (art. 1 ^{er}).	58	3,000	Id.
75	Avanzo, E.-H.-P., capitaine commandant (art. 20).	46 ¹ / ₂	2,800	Id.	100	Depaepe, R.-L., capitaine en premier quartier-maitre (art. 1 ^{er}).	58	3,000	Id.
76	Huysmans, A.-M.-M.-H., major (art. 21)	51	5,046	Id.	101	Graff, A.-A., major (art. 2, § 3).	55	3,752	Id.
77	de Crombrughe, A.-J.-J.-M. (B ^{on}), major (art. 21).	51 ¹ / ₂	5,074	Id.	102	Mostenne, H., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,700	Id.
78	Laurent, A.-E., capitaine commandant (art. 21).	50	2,525	Id.	105	Parent, H.-C., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,925	Id.
79	Mombel, J.-E.-F., médecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art. 21)	50	1,597	Id.					

Numéro d'ordre	NOMS, INITIAUX DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIAUX DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numéro du Monteur
104	Van Mellaerts, E., capitaine com- mandant (art 2, § 3)	55	2,962	247	129	Cauchie, N. L., maréchal ferrant (art 21)	62 ¹ / ₂	440	247
105	Thiran, D-O J., capitaine com- mandant (art 2, § 3)	55	2,646	Id.	150	Vranckx, M., trompette (art. 21)	41	570	Id.
106	Van den Bussche, R-F-C G-M., capitainecommandant (art 2, § 3).	55	2,662	Id.	151	Briers, L-J., adjudant de batterie (art 21).	58 ¹ / ₂	852	Id.
107	Dutilleul, C-L-J., capitaine com- mandant (art 2, § 3)	55	2,625	Id.	152	Laurent, J. F., premier maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	54 ¹ / ₂	969	Id.
108	Matoul, C-J., capitaine (art 2, § 3)	55	2,094	Id.	153	Warlop, G-J., premier maréchal des logis de gendarmerie (arti- cle 21)	57 ¹ / ₂	964	Id.
109	de Hollain, E-D (écuyer), capi- taine (art 2, § 1).	50	2,625	Id.	154	Beroudiaux, A-J., premier maré- chal des logis de gendarmerie (art 21)	52	819	Id.
110	Flaits, P. S-A., capitaine comman- dant (art 21)	55	2,662	Id.	155	Clausse, J-B-A., maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	49 ¹ / ₂	897	Id.
111	Deschamps, L.-J.-E., capitaine (art 21)	41	1,495	Id.	156	Lemmens, L-A., maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	55	845	Id.
112	Proyard, J-C.-A., capitaine (arti- cle 21)	45	2,065	Id.	157	Dupon, M.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	48	845	Id.
113	Thiry, J-X., capitaine comman- dant (art 21)	52	2,625	Id.	158	Longville, F., maréchal des logis de gendarmerie (art 21).	46	715	Id.
114	Michaux, R-D., capitaine en pre- mier administrateur d'habillem- ent (art 21)	57	2,925	Id.	159	Schepens, M., gendarme (art 21)	46	602	Id.
115	Delvaux, R-F-H., capitaine com- mandant (art 21).	42 ¹ / ₂	2,062	Id.	140	Laheux, H-J., gendarme (art 21)	45 ¹ / ₂	588	Id.
116	Massart, N-H-J., capitaine en premier administrateur d'habillem- ent (art 21)	50	2,625	Id.	141	Diveux, P., gendarme (art 21)	49 ¹ / ₂	602	Id.
117	Dufour, F-C., sous-lieutenant (art 21)	40 ¹ / ₂	862	Id.	142	Lenoire, J-J., gendarme (art 21)	44	577	Id.
118	Van Gansberghe, P., soldat. Loi du 27 mai 1840	30	274	Id.	145	Keignaert, A-A., gendarme (arti- cle 21)	42	574	Id.
119	Deprit, P.-F., soldat (art 20)	41	480	Id.	144	De Cuypier, J-H., lieutenant géne- ral (art 1 ^{er})	65	8,100	528
120	Vandeviere, F., sergent (art. 21).	60	840	Id.	145	Bech, F-A-T., general major, (art. 1 ^{er})	65	6,448	Id.
121	Duconlombier, H-J., premier ser- gent (art 21)	57 ¹ / ₂	819	Id.	146	Lambert, G-R., intendant de 2 ^e classe (art. 1 ^{er})	65	4,520	Id.
122	Noppé, E., musicien-gagiste (arti- cle 21)	46 ¹ / ₂	714	Id.	147	Deconinck, J-B-E., major (art 1 ^{er})	58	3,452	Id.
123	Verbeke, J A L., musicien gagiste (art. 21)	49 ¹ / ₂	760	Id.	148	de Condé, L-R-J., major (art 1 ^{er})	58	3,504	Id.
124	Kayser, N., premier sergent (arti- cle 21)	55	840	Id.	149	Girardin, J-C., officier d'adminis- tration de 1 ^{re} classe (art 1 ^{er}).	58	3,000	Id.
125	Van Dyck, J-A., sergent clairon, (art 21)	58 ¹ / ₂	840	Id.	150	Serpier, T-H., capitaine en pre- mier administrateur d'habillem- ent (art 1 ^{er})	58	3,000	Id.
126	Cador, A-F-L., caporal (art 21)	41	492	Id.	151	Cholet, L-L-A-C-G., lieutenant colonel (art. 2, § 3)	55	4,056	Id.
127	Van Balberghe, P I., premier ouvrier tailleur avec rang de caporal (art 21).	59	500	Id.	152	Rinquet, L A-D., capitaine com- mandant (art 2, § 3).	55	2,887	Id.
128	Ancion, G-J-E., trompette (arti- cle 21).	46	556	Id.	153	Meurant, G-N-J., capitaine com- mandant (art 2, § 3)	55	2,775	Id.
					154	Debuck, A-P-I., capitaine com- mandant (art 2, § 3)	55	2,682	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
155	Vancopenolle, F., capitaine (article 2, § 5).	55	2,080	528	181	Haesebrouck, R.-P.-A., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	57	1,005	328
156	Massin, L.-F.-G., capitaine (article 2, § 1).	51	2,525	Id.	182	Mabieu, A.-J., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21)	58	838	Id.
157	Fontaine, A.-P.-T.-A., capitaine commandant (art. 18).	49 ¹ / ₂	4,500	Id.	183	Blonden, F.-H., gendarme (art. 21)	52 ¹ / ₂	651	Id.
158	Lesne, A.-G., colonel (art. 20) . .	57	5,720	Id.	184	Robert, F.-J., gendarme (art. 21).	45	598	Id.
159	Contamine, M.-L.-M.-R., sous-lieutenant (art. 20).	55 ¹ / ₂	1,665	Id.	185	Watlet, P.-J.-L., gendarme (art. 21)	45 ¹ / ₂	581	Id.
160	Reyers, G.-M.-A., lieutenant-colonel (art. 21).	54	4,004	Id.	186	Stokkerman, C., gendarme (art. 21)	42 ¹ / ₂	577	Id.
161	Borin, C., capitaine commandant (art. 21).	50 ¹ / ₂	2,662	Id.	187	Lepape, A., gendarme (art. 21) . .	46	563	Id.
162	Legat, A.-F.-A., capitaine commandant (art. 21).	48 ¹ / ₂	2,512	Id.		TOTAL		384,235	
165	Gille, H.-J., capitaine commandant (art. 21).	54 ¹ / ₂	2,812	Id.		Ministère de la Guerre.			
164	Depiere, R., capitaine commandant (art. 21).	55	2,850	Id.		<i>Pensions de l'ordre de Léopold.</i>			
165	Barbier, P.-S., capitaine (art. 21).	45	1,855	Id.	1	Wissocq, E.-F.-L.	52	100	"
166	d'Aoust, J.-B.-M., capitaine (article 21).	47	1,544	Id.	2	De Grom, J.-F.	61	100	"
167	Harou, A.-V.-G., capitaine (art. 21)	50 ¹ / ₂	2,059	Id.	3	Kempken, A.-G.	52	100	"
168	Everard, L., lieutenant (art. 21) .	38	1,054	Id.		TOTAL		300	
169	Nève, J.-V.-P., soldat (loi du 27 mai 1840).	40 ¹ / ₂	274	Id.		Ministère de l'Industrie et du Travail.			
170	Billiau, R.-A., soldat (art. 20) . .	57 ¹ / ₂	480	Id.		<i>Fonctionnaires et employés.</i>			
171	Van Der Goore, T.-M., caporal (art. 21).	51 ¹ / ₂	426	Id.		A. — Pensions anciennes, transférées du Département de l'Agric., etc. à celui de l'Industrie et du Travail.			
172	Bouré, L.-P., premier sergent (art. 21).	56 ¹ / ₂	827	Id.	1	Poncelet, J.-B., ingénieur principal des mines.	"	3,045	"
174	Brancart, H.-N.-A., musicien-gagiste (art. 21)	59 ¹ / ₂	672	Id.	2	Musclair, G., sous-ingénieur des mines.	"	1,774	"
175	Sauvenier, A.-J., premier sergent (art. 21).	60	840	Id.	3	Hérodé dit Dawance, J.-A.-L., sous-ingénieur des mines.	"	2,483	"
176	Larivière, M.-P., premier sergent-clairon (art. 21).	52 ¹ / ₂	775	Id.	4	Doyen, P.-J.-M., vérificateur des poids et mesures.	"	3,165	"
177	Couet, P.-P., premier sergent (art. 21).	40 ¹ / ₂	710	Id.	5	Gilles, G.-J.-N., ingénieur de 1 ^{re} classe des mines.	"	2,983	"
178	Eeckman, F., sergent garde-magasin (art. 21).	55	657	Id.	6	Warzée, A.-J.-A., chef de division à l'administration des mines.	"	4,408	"
179	Eeckhout, L., trompette (art. 21).	44	566	Id.	7	Van Dyck, F.-J., vérificateur des poids et mesures.	"	3,701	"
180	Henneuse, J.-H.-L., adjudant sous-officier (art. 21).	45 ¹ / ₂	925	Id.	8	Bougné, E.-A.-J., ingénieur en chef directeur des mines.	"	4,774	"

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	
9	Van Scherpenzeel-Thym, J.-H., directeur-général des mines.	»	7,500	»		Ministère de la Justice. <i>Pensions civiles.</i>				
10	Gevenois, J.-B.-F., vérificateur des poids et mesures.	»	2,669	»						
11	Toussaint, H.-F.-L.-J., vérificateur des poids et mesures.	»	5,493	»	1		Gilmont, L.-M.-A.-J.-A., conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 10 et 11 de celle du 25 juillet 1867).	54	5,781	254
12	Timmermans, A.-J.-J., sous-chef de bureau à l'institut supérieur de commerce d'Anvers.	»	1,821	»						
13	Clerefyt, A.-J., vérificateur des poids et mesures.	»	2,695	»	2		Bartholomeus, J., plieur au Moni- teur belge (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 3, § 1 ^{er} de celle du 17 fé- vrier 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	39	362	355
14	Jottrand, A.-B.-H., directeur divi- sionnaire des mines.	»	7,113	»						
15	Sax, C.-F., greffier du conseil de prud'hommes.	»	300	»	3		Barbels, J.-C., président du tri- bunal de 1 ^{re} instance de Tongres (art. 1 ^{er} , 9 et 11 de la loi du 25 juillet 1867).	70	7,000	345
16	Ballieu, F.-P.-G., vérificateur des poids et mesures.	»	3,375	»						
17	V ^o Notaert, née Cruybeke, Cathé- rine, concierge du conseil des mines.	»	180	»	4		Bribosia, A.-L.-G., juge du tribu- nal de 1 ^{re} instance de Huy (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 et 9 de celle du 25 juillet 1867).	70	4,750	Id.
18	Verdeyen, F.-A.-A., greffier du conseil des mines.	»	2,707	»	5		Niemants, J.-C.-H.-G., juge du tribunal de 1 ^{re} instance de Malines (art. 1 ^{er} , 9 et 11 de la loi du 25 juillet 1867).	70	2,600	Id.
	<i>B. — Pensions nouvelles.</i>									
19	Crassaert, T.-F., commis-expédi- tionnaire des mines (art. 1, 6, 8 et 12).	66	1,744	349- 550	6		Richard Derouvre, E.-G., surveil- lant de 1 ^{re} classe à la prison de Marche (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, et art. 1 ^{er} , § 2 de celle du 17 février 1849)	57	1,056	Id.
20	De Heyn, J.-B.-A., vérificateur chargé de l'inspection du service des poids et mesures (art. 3, 6, 8 et 12).	64	5,244	255	7		Van Isacker, greffier de la justice de paix d'Ostende (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	65	1,915	Id.
21	Van Wynendaele, E.-P.-J., greffier du conseil des prud'hommes à Ostende (art. 3, 6, 8, 12 et 14).	57	537	311	8		Hannez, V.-J., surveillant à l'école de bienfaisance de l'État, à Saint-Hubert (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	45	699	Id.
	TOTAL . . .		65,509		9		De Smidt, A.-A., surveillant de prison en disponibilité (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} , § 2, de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	41	488	39-40
	Ministère des Affaires Étrangères.				10		Frissen, N.-H., chef-surveillant de prison en disponibilité (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} , § 2, de celle du 17 février 1849).	58	1,555	50
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				11		Ault, F.-P., président de chambre à la Cour d'appel de Bruxelles (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} et 9 de celle du 25 juillet 1867).	72	8,500	83
1	Bouander de Nelsbroeck, T.-E.-M., envoyé extraordinaire et Minis- tre plénipotentiaire (art. 1, 8, 11 et 13).	65	7,500	255						
2	Beckx, J.-B.-G., consul général honoraire.	77	6,281	»						
	TOTAL . . .		13,781							

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
12	Hennuy, F.-L., greffier-adjoint au tribunal de 1 ^{re} instance de Dinant (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 1 ^{er} , § 2, de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	40	1,207	85	23	Delrue, L., greffier du tribunal de 1 ^{re} instance de Tournai (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	2,172	267
15	Moulron (A.-J.-B., surveillant de 5 ^e classe à la prison de Tournai (art 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	46	556	Id.	24	De Smet, greffier de la justice de paix du canton de Beveren (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	1,445	Id.
14	Detroz, J.-C., procureur général près la cour d'appel de Liège (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 9 de celle du 25 juillet 1867).	72	11,250	134	25	Liebrechts, C.-P., vice-président du tribunal de 1 ^{re} instance d'Anvers (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 et 9 de celle du 25 juillet 1867).	70	6,500	Id.
15	Michel, J., chef de division à titre personnel au Ministère de la Justice (art. 1, 6, 8, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	67	4,550	Id.	26	Pappaert, H.-J., greffier du tribunal de commerce d'Alost (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	3,559	Id.
16	Schoolmeester, G.-J.-H., greffier de la justice de paix du canton de Maeseyck (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	1,291	136- 157	27	Tessely, J.-L., greffier de la justice de paix du canton de Beynze art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	1,480	Id.
17	André, P., messenger à l'administration centrale du Ministère de la Justice (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} , § 2, de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	67	1,347	210	28	Van den Bussche, J.-A., greffier de la justice de paix du canton d'Arloye (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	1,277	294
18	Blondiau, E.-H., secrétaire du parquet à Neufchâteau (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	58	2,101	Id.		La pension accordée à M. Déom, J.-B.-V., pendant l'année 1896 a été portée de 602 francs à 879 francs par arrêté royal du 12 février 1897, soit une augmentation de fr.		277	
19	Albert de la Bruhèze, J.-E., commis à la prison de Gand (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	50	1,224	218		TOTAL		90,958	
20	Schuermans, H.-C.-A.-P.-G., 1 ^{er} président à la Cour d'appel de Liège (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 et 9 de celle du 25 juillet 1867)	72	11,250	Id.		Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
21	Wauters, C.-A.-J.-G., juge de paix du canton de Lennik-Saint-Quentin (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 10 et 11 de celle du 25 juillet 1867)	66	4,857	Id.		<i>Professeurs, fonctionnaires et employés.</i>			
22	Deckers, A.-C.-V., épouse Smolders, surveillante de prison en disponibilité (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	61	356	267	1	Vigneron, A.-A.-J., surveillant à l'athénée royal de Bruxelles.	62	881	"
					2	V ^e Thomas, née Denis, E.-M.-J., économiste à la section normale primaire de l'État, à Arlon.	66	968	"
					3	Zani de Ferranti, H.-T.-M.-A.-F.-A professeur à l'athénée royal de Bruxelles.	63	2,932	"
					4	Van Lint, F.-J., directeur de l'école moyenne communale de Bruxelles.	60	1,178	"

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur.	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
5	Vandenbende, F - R , regent a l'ecole moyenne de l'Etat a Waremmé	75	1,815		26	Iheatre V H , instituteur a l'ecole moyenne de l'Etat, a Laeken	65	1,010	
6	De Wilde, H L , professeur a l'ecole du genie civil annexee a l'université de Gand	76	6,000		27	M ^{me} Delvaux nee Distere, J D - L - A economé a l'ecole moyenne de l'Etat, a Bruxelles	65	1,000	"
7	Stuart Ch , professeur a l'athénée royal de Huy	70	1,095	"	28	Tuerlinckx, J - E , inspecteur cantonal de l'enseignement primaire	64	565	"
8	Connet, J F J , directeur de l'ecole moyenne de l'Etat, a Waremmé	61	5,652	"	29	Pirard, J - J , inspecteur cantonal de l'enseignement primaire	62	1,400	"
9	Wyers M I , prefet des études a l'athénée royal de Bruxelles	64	1,150	"	30	Maquin, L - G Q J , prefet des études a l'athénée royal et directeur de l'ecole moyenne, a Ath	58	2,401	"
10	Lamouche, F - A , instituteur a l'ecole moyenne de l'Etat, a Heurys	45	650	"	31	Even, M professeur a l'athénée royal d'Arlon	61	2,254	"
11	Collignon, D , instituteur et maitre de gymnastique a l'ecole moyenne de l'Etat, a Marche	62	1,877	"	32	Grooven, A , professeur de musique a l'athénée royal et a l'ecole moyenne de Malines	65	472	"
12	Hombenne, A J , surveillant a l'athénée royal d'Ixelles	66	817	"	33	Wernke, L - E - H , directeur a l'ecole moyenne communale de Saint-Josse ten-Node	62	590	"
13	Touaux, A G , professeur a l'athénée royal de Louvain	62	5,200	"	34	M ^{me} Ziegelée née Rysheuvels, E M - J instituteur a l'ecole d'application annexee a l'ecole normale de Liège	55	479	"
14	Gerarts, J - L - M , professeur a l'athénée royal de Hasselt	68	1,561	"	35	Van Drooghenbroeck, N - L , instituteur a l'ecole moyenne de l'Etat, a Hal	51	2,270	"
15	Peltier, J N - P , prefet des études a l'athénée royal de Huy (pension révisée)	57	2,455	"	36	Remacle, F - A , secrétaire tresorier a l'ecole moyenne de l'Etat a Dinant	67	305	"
16	Leclerc, C A , professeur a l'athénée royal de Verriers	62	1,258	"	37	M ^{lle} Parys, A , sous institutrice communale, a Anderlecht	57	3	"
17	Carolus, I - C - L , instituteur et maitre de gymnastique a l'ecole moyenne de l'Etat a Anvers	59	1,055	"	38	Druse, A M , professeur a l'ecole moyenne de l'Etat, a Mons.	64	108	"
18	Gillon, J F - A , professeur emerite de l'université de Liège	71	8,000	"	39	M ^{me} Wiser née Wachtelaer, A - D , regente a l'ecole moyenne de l'Etat, a Ixelles	45	601	"
19	V ^e Von Gal nee Judon J I P , maitresse d'étude a l'ecole normale d'institutrices, a Liège	66	700	"	40	Souze, C , regent special de langues modernes a l'ecole moyenne de Couvin	48	642	"
20	Stevens J G , professeur a l'athénée royal d'Anvers	62	2,970	"	41	M ^{lle} Bran, M , directrice de l'ecole moyenne de l'Etat pour filles, a Mons	54	1,569	"
21	Mouthuy, L I , inspecteur cantonal de l'enseignement primaire	63	1,151	"	42	De Bremaecker, A P , professeur a l'athénée royal de Gand	65	2,814	"
22	Nummann dit Normann, R , professeur a l'athénée royal de Namur	65	1,580	"	43	Lohe, J F P directeur a l'observatoire royal et chargé de cours a l'université de Liège	64	6,861	"
23	Devalque, G I G , professeur emerite de l'université de Liège	71	8,000	"	44	De Bom, J - B , secrétaire tresorier de l'athénée royal et de l'ecole moyenne de l'Etat a Anvers	70	2,543	"
24	Jamar, N J , inspecteur cantonal de l'enseignement primaire	62	1,028	"	45	Verhasselt, I - B , chef de division au Ministère de l'Interieur et de l'Instruction publique	68	5,907	"
25	Daxhelet N - H , prefet des études de l'athénée royal de Malines et directeur de l'ecole moyenne	68	4,874	"					

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
46	Arnould A J, instituteur à l'école moyenne de l'Etat à Gosselies	51	96		67	Wauquier, F-F, surveillant à la bibliothèque royale	65	1,208	.
47	Colard, J I-I, régent à l'école moyenne de l'Etat, à Andenne	57	626	.	68	Cardoen, J-B, huissier concierge à l'administration des archives générales du royaume	69	1,580	.
48	M ^{lle} Jacquerie, A, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, à Namur	48	557	.	TOTAL			155,012	
49	Libotte, M-C H L, professeur à l'athlétisme royal de Charleroi	40	1,152	.	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes				
50	Husson, J-J, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, à Braine le Comte	61	578	.	<i>Fonctionnaires et employés</i>				
51	Coumel, J-D, régent à l'école moyenne de l'Etat pour garçons, à Saint-Nicolas	44	1,128	.	1	Mohimont, M-I, chef facteur de station (art 5 et 8)	40	1,504	556- 557
52	Philippe H-J directeur à l'école moyenne de l'Etat pour garçons, à Soignies	58	5,440	.	2	Van Peteghem, A L, commis au chemin de fer (art 1 et 8, §§ 1 et 15)	65	2,270	Id.
53	M ^{lle} De Brauwere née De Brau- werc, M-H-N, institutrice à l'école moyenne de l'Etat pour filles, à Hasselt	55	501	.	3	Serville, H-I-A, facteur rural (art 5 et 8)	65	777	Id.
54	Dock, G I, sténographe au Sénat	45	504	.	4	Beernaert, J-F, agréé au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	51	410	Id.
55	Bouché, F-C-I, commis à l'admi- nistration provinciale de Namur	40	795	.	5	Gilson, O, commis chef au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1)	46	1,405	Id.
56	Trepagne, Y-A-G-I, directeur à l'administration provinciale de Namur	68	4,475	.	6	Meillaert, F-A-L, facteur local (art 1, 8 et 15)	65	1,115	Id.
57	Falise, F-C, huissier-messager au Sénat	75	1,011	.	7	Spelkens, A, facteur rural (art 1 et 8)	65	802	Id.
58	De Laet D-I-I, directeur à l'ad- ministration provinciale de Na- mur	68	4,950	.	8	Calembert, C I, facteur local (art 5 et 8)	62	872	Id.
59	Henion, J-E, commis à l'admi- nistration provinciale du Luxem- bourg	45	818	.	9	Leloyaux, M I, facteur rural (art. 5 et 8)	62	798	Id.
60	Bulot, A-G I chef de bureau au commissariat du gouvernement de Louvain	45	691	.	10	Hugues A E, facteur rural (art 5 et 8)	54	726	Id.
61	Lambrechts, C, commissaire d'ar- rondissement d'Anvers	69	5,947	.	11	Fraaets, J, machiniste-adjoint à la marine (art 1, 8 et 15)	65	1,257	Id.
62	Ouvrileux, I conservateur à la bibliothèque royale	50	2,472	.	12	Duffou, J-D, facteur local (art 5 et 8)	54	896	Id.
63	V ^e Dekemper née Gisca, net- toyeuse à l'administration pro- vinciale du Brabant	75	500	.	13	Van Kelsi, F, chef de station (art 1 et 8, § 1)	60	5,256	9
64	Gregoire, A J, feutier à l'admi- nistration provinciale de Namur	75	500	.	14	Comptelacq B-T chef garde (arti- cle 5, 8 et 15)	60	1,950	Id.
65	Verlonge, I-I, commis à l'admi- nistration provinciale de la Flan- dre occidentale	61	705	.	15	Mesereuw, C L, contrematre- chauffeur à la marine (art 5 et 8)	54	654	Id.
66	Piot, G-I C, archiviste général aux Archives du Royaume	80	6,750	.	16	Wantelet, P-I, facteur rural (art 5 et 8)	61	749	Id.
					17	Derenne, A-I-J facteur rural (art 5, 8 et 14)	59	500	Id.
					18	Chenot T G, sous chef de section au chemin de fer (art 5 et 8, § 1).	43	1,076	113

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Numero du pensionneur.	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du pensionneur.
19	Recollecte A - H , facteur rural (art 5 et 8)	57	674	115	42	Piot, G - G , chef de bureau au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	55	2,568	115
20	van Pamel, J E - A , commis chef au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	47	1,744	Id	43	Waroquiers, C - A , commis au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	40	885	Id
21	Servaes, J.-P , facteur local (art 5 et 8, § 2).	50	788	Id.	44	Schwartz, N - J , percepteur des télégraphes (art 5 et 8, § 1)	60	5,156	Id.
22	Detrooz, E , commis chef au che- min de fer (art 5 et 8, § 1)	65	1,295	Id.	45	Peters, J - J , premier chef-garde (art 1, 8 et 15)	66	2,555	Id
23	Vermeersch L - T - A , commis des télégraphes (art 5 et 8, § 1)	60	2,045	Id	46	Cuelh, A - C , 1 ^{er} chef-garde (art 1 et 8).	66	2,241	Id
24	La Croix, L - A - A - L - E , receveur au chemin de fer (art 5 et 8)	55	2,150	Id	47	Basse, E - A , commis-chef au che- min de fer (art 1 et 8, §§ 1 et 15)	66	5,000	Id
25	Kaism (L - L - E , commis au che- min de fer (art 5 et 8, § 1)	48	1,501	Id	48	Fierens, C - J , 1 ^{er} chef garde (art 1, 8 et 15)	66	2,625	Id.
26	Van Triel, J - A matelot-canozier (art 1 et 8, § 2)	66	928	Id.	49	Schmit, M. - A , chef de station (art 5 et 8, § 1)	58	1,855	Id.
27	Vannisseghem, A , facteur rural (art 1 et 8, § 2)	66	758	Id	50	Heurterre, J - J , chef-facteur de station (art 5 et 8)	56	1,544	Id
28	Vidouse, J - F - J , facteur local (art 1 et 8).	66	1,626	Id	51	Gregoire, I. - J - T , agréé au che- min de fer (art 5 et 8, § 1)	59	568	Id.
29	Bauweraerts, C I , facteur local (art 5 et 8)	55	853	Id	52	Vandenberghc, H. - J , chauffeur à la Marine (art 5 et 8)	62	598	Id.
30	Santerre, J - T , facteur rural (arti- cles 5 et 8)	55	521	Id	53	Everaert, F - L , patron à la marine (art 5 et 8, § 2)	62	1,089	Id.
31	Gouveloos, A A , chef de bureau à la marine (art 1 et 8, §§ 1 et 15)	66	4,700	Id.	54	Everaerts, L - J , patron-pilote (art. 5 et 8, § 2)	62	1,714	Id
32	Jacquet, J H , facteur rural (arti- cles 5 et 8)	46	441	Id	55	Van Nueten, J - T , facteur rural (art 5 et 8)	62	796	Id
33	Maertens, J - B , chef de section au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	66	5,500	Id	56	Hendon, C - J., facteur rural (art 5 et 8)	58	765	Id.
34	Leleux J - I - E , commis au che- min de fer (art 1 et 8, §§ 1 et 15)	66	2,525	Id	57	François, J - B , facteur rural (art 5 et 8).	61	691	Id.
35	Penant, J L - A , chef de division au chemin de fer (art 1 et 8, §§ 1 et 15)	66	4,718	Id	58	Cossé, J - J , facteur rural (art 5 et 8)	55	715	Id.
36	Stadeler, I - Q - L , chef de bureau au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	66	2,424	Id.	59	Gucrin, C - A , facteur rural (art 5 et 8)	53	662	Id.
37	Tumson, L , chef de station (arti- cles 1 a 8)	66	1,765	Id	60	Martin, F , commis auxiliaire au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	48	993	Id.
38	Denis, C - G I , chef de station (art 1 et 8, § 1)	66	1,808	Id	61	Vuytsteke, C - R - H , chef de sta- tion (art 1 et 8, § 1).	65	2,580	Id
39	Canivet, I. L H., directeur de service des postes (art 1, 8 et 17)	66	4,668	Id	62	Siraut, A , garde au chemin de fer (art 5 et 9)	45	916	Id
40	De Coninck, A - A , percepteur des postes art 1, 8 et 15)	66	4,291	Id	63	Dewulf, L - J , garde au chemin de fer (art 5 et 9).	26	357	Id
41	De Brauwere, H - F - J L , percep- teur des postes (art 1 et 8).	65	4,558	Id.	64	Cavenaille, C - L - C , commis au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	45	1,016	193- 194
					65	Pinson, C - L , pilote (art. 5 et 8).	41	927	Id.
					66	Martinet, L - J , sous-percepteur des postes (art. 3, 8, § 1, et 14)	63	300	Id.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur
67	Demoulin J -J -F , facteur de station (art 1, 8 et 15)	65	1,500	193-194	92	Sondag, P , facteur rural (art 5 et 8, § 2)	56	625	291-292
68	Delbauf, M -J , chef-facteur de station (art 5 et 8, § 1)	56	1,225	Id.	95	Fichefet, G -J , chef-garde (art 5 et 9)	59	1,650	Id.
69	Mans, J -H , chef-garde (art 5, 9 et 14)	56	1,950	Id.	94	Lamont, A -E , garde au chemin de fer (art 5 et 9)	52	650	Id.
70	Rasqum, L , facteur local (art 5 et 8).	62	968	Id.	95	Lardot, P.-J garde au chemin de fer (art 5 et 8)	49	872	Id.
71	Parys, A -T , facteur local (art 5 et 8)	61	979	Id.	96	Boudart, L , messenger au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	64	734	Id.
72	Thumas, P.-J , facteur rural (art 5 et 8)	59	785	Id.	97	Stevens, F facteur local (art 5 et 8)	57	951	Id.
73	Rondoe, I , facteur local (art 5 et 8)	58	876	Id.	98	Theisman, J.-P F , facteur rural (art 5 et 1)	52	397	Id.
74	Tonnay, N.-J , facteur rural (art 5 et 8)	55	685	Id.	99	Populaire, F -J , facteur rural (art 1, 8 et 15)	65	820	Id.
75	Dalechamp, J -J , facteur rural (art 5 et 8)	46	449	Id.	100	Mesmaeker, J -B , facteur local (art. 5 et 8)	55	911	Id.
76	Malchair, I -J , facteur rural (art 5 et 8)	45	428	Id.	101	Mulders, G , chef garde (art. 5 et 9)	55	1,794	Id.
77	Bronchart, F , chef garde (art 5 et 8).	61	1,773	Id.	102	Moriau, D -J , facteur rural (art 5 et 9)	55	753	Id.
78	Waeghe, F., matelot sauveteur (art. 5 et 8)	68	168	201-202	103	Goormans, A , facteur local (art 5 et 8)	52	855	Id.
79	Mouton, F., receveur au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	46	1,480	Id.	104	Cerfontaine J., facteur rural (art 5 et 8)	61	774	Id.
80	Haulet, C.-J , contrôleur au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	65	5,789	Id.	105	Gnot, C.-J , facteur local (art 5 et 8).	54	904	Id.
81	Theunen, E -J , commis au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	50	1,586	Id.	106	Bisqueret, H -P , facteur local (art 5 et 8)	53	905	Id.
82	Willaert, J -P -F., chef de dépôt principal au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	65	5,666	Id.	107	Martin, E -J -H , facteur rural (art 5 et 8)	45	406	Id.
83	Wouters, F -X J -H , chef garde (art 5 et 8).	67	1,755	Id.	108	Scarcez, J J , facteur de station (art 1 et 8, § 1)	65	919	Id.
84	D'hont, F.-J -C , pilote (art 5 et 8)	53	1,587	Id.	109	Van de Walle, B., Facteur de station (art 5, 8, § 2).	51	827	Id.
85	Block, C.-L -V , patron -pilote (art 5 et 8)	51	2,050	Id.	110	Bidaire, J B A., chef-garde (art 5 et 9)	46	1,255	Id.
86	Gillard, L -G , facteur de station (art 5 et 8, § 1)	51	994	Id.	111	Hayot, A J , facteur rural (art 5 et 8)	58	814	Id.
87	Maes, D -A., pilote (art 5 et 8).	47	1,518	Id.	112	Defraene, J -J , commis au chemin de fer (art 5 et 8)	60	1,598	Id.
88	Barbier, L -J , facteur rural (art 5 et 8 et 15)	64	820	Id.	113	Paquay, L -V , agréé au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	53	770	Id.
89	Blaise, A -F , facteur rural (art 5 et 8)	59	712	Id.	114	Van Waesberge, C -A , garde au chemin de fer (art 5 et 9)	29	336	Id.
90	Sennécharles F , facteur des postes (art 5 et 8).	52	686	Id.	115	Sangler, F O , facteur local (art 5 et 8).	54	986	Id.
91	Journée, J -B , commis au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	61	1,580	Id.	116	Deflandre, C -J , facteur rural (art 5 et 8)	59	580	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
117	Botman, P.-J., huissier au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	74	1,460	291- 292	143	Tettelin, D., commandant dans la marine (art. 5 et 8).	65	2,575	291- 292
118	Bazelle, P.-L., chef-garde (art. 5, 8 et 15).	61	1,950	Id.	144	Lejeune, H.-J., percepteur des postes (art. 5 et 8).	58	2,021	317
119	Lisfranc, H., chef de station (art. 5 et 8, § 1).	59	2,164	Id.	145	Martinot, A.-J., percepteur des postes (art. 1, 8 et 15).	65	2,215	Id.
120	Haelters, C.-L., facteur rural (art. 5 et 8).	61	757	Id.	146	Campus, A.-N.-A., commis des télégraphes (art. 5 et 8, § 1).	48	1,226	Id.
121	Calande (L.-J.), commis des postes (art. 5 et 8, § 1).	46	1,104	Id.	147	Crets, S.-J.-C., commis au chemin de fer (art. 5 et 8)	45	1,251	Id.
122	Placklé, J.-B., facteur de station (art. 5 et 8, § 1).	45	742	Id.	148	De Groote, H., facteur rural (art. 1 et 8, § 2)	65	748	Id.
125	Loncke, D.-T., sous-percepteur des postes (art. 5 et 8, § 1).	71	325	Id.	149	Verstraete, J.-L., facteur des postes (art. 1, 8 et 15)	65	1,050	Id.
124	Sesée, J.-C., pilote (art. 5, 8 et 15).	61	1,875	Id.	150	Gondry, J.-B., facteur local (art. 5 et 8).	58	996	Id.
125	Bordon, C.-E., pilote (art. 5 et 8).	55	1,580	Id.	151	Roscam, G., facteur local (art. 5 et 8).	44	595	Id.
126	Druyve, H.-A., pilote (art. 5 et 8).	52	1,529	Id.	152	De Bruyne, P.-J., facteur rural (art. 5 et 8)	44	428	Id.
127	Dossaer, P.-J., pilote (art. 5 et 8, § 2).	51	1,412	Id.	153	Jacquet, E.-C., facteur local (art. 5 et 9).	52	941	Id.
128	Claussin, A., facteur rural (art. 5 et 8).	65	755	Id.	154	Pollaris, P.-F., facteur rural (art. 5 et 8).	55	580	Id.
129	Smitsmans, E.-F.-L., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	55	1,452	Id.	155	Fontaine, N.-E., facteur des postes (art. 5 et 8).	51	509	Id.
150	Lauwereins, E.-E., pilote (art. 5, 8 et 15).	60	1,875	Id.	156	Gysens, L., facteur des postes (art. 1 et 8, § 2).	66	846	Id.
151	Gobart, J.-M., machiniste-adjoint à la marine (art. 5, 8 et 15).	61	1,257	Id.	157	Heldenstein, G.-L., chef de bureau au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	65	3,750	Id.
152	De Bruyn, J.-F., facteur local (art. 5 et 8).	60	908	Id.	158	Marc, F.-J., chef-garde (art. 5 et 8).	62	1,849	Id.
153	Campers, P., facteur local (art. 5 et 8).	61	767	Id.	159	Vandewoestyne, E.-P., inspecteur des télégraphes (art. 5 et 8, § 1).	55	5,195	Id.
154	Dirickx, A.-A., facteur rural (art. 1 et 8, § 2 et 15).	65	825	Id.	160	François, J.-H., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	41	896	Id.
155	Melardy, E.-A.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	48	552	Id.	161	Detroux, P.-J., percepteur des postes (art. 5 et 8, § 1).	67	1,547	Id.
156	Hacken, J.-T., facteur rural (art. 5 et 8).	54	601	Id.	162	Basse, P., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	42	971	Id.
157	Louis, A.-J.-B., facteur local (art. 5 et 8).	57	951	Id.	165	Derème, J.J., chef-garde (art. 5 et 8).	65	1,351	Id.
158	Guilleaume, E., facteur local (art. 5 et 9).	59	595	Id.	164	Steemans, J.-E., facteur rural (art. 1, 8 et 15).	65	797	Id.
159	Montulet, J., facteur rural (art. 5, 8 et 14).	58	500	Id.	165	Capelle, A.-J., facteur local (art. 5 et 8).	55	715	Id.
140	Pratz, N., commis au chemin de fer (art. 5, 8 et 15).	64	2,295	Id.	166	De Bonte, F.-A., facteur local (art. 5 et 8)	41	854	Id.
141	Lowart, J.-F.-J., garde au chemin de fer (art. 5 et 8)	48	920	Id.					
142	Timmerman, L.-F., matelot-sauve- teur (art. 5 et 8, §§ 2 et 15)	62	261	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro de Mémorandum.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS " " fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Mémorandum.
167	Jeumotte, J.-B., commis des postes (art. 5 et 8, § 1).	54	405	517	18	Renard, M.-J., garde forestier (art. 5 et 8).	57	350	177
168	Blanpain, A.-L., commis des télé- graphes (art. 1 et 8, § 1).	66	2,155	Id.	19	Bertrand, C.-E., inspecteur des eaux et forêts (art. 1 et 8).	67	4,225	Id.
	TOTAL . . . fr.		222,618		20	Decler, X.-J., aide éclusier (art. 1 et 8).	70	650	Id.
					21	Mengal, P., inspecteur des eaux et forêts (art. 5 et 8).	64	5,485	256
					22	Lamy, N.-J., garde forestier (art. 5 et 8).	75	125	Id.
					25	Gries, T., garde forestier (art. 1 et 8).	65	960	Id.
	Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.				24	Plein, N., surveillant de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 1 et 8)	65	1,501	Id.
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				25	Parqui, C., pontier (art. 5 et 8)	52	452	Id.
1	Leduc, J.-A., surveillant de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 1 et 8)	65	2,140	4-5	26	Cocu, A.-J., garde souterrain (art. 5 et 8).	62	540	Id.
2	Danne, L.-J., garde brigadier forestier (art. 1, 8 et 15).	68	707	Id.	27	Platteel, F.-J.-D., chef de copie au conservatoire royal de Bru- xelles (art. 1 et 8)	66	1,655	Id.
3	Charlier, F., garde forestier (art. 1, 8 et 15)	65	579	Id.	28	Jacques, J.-B.-J., éclusier receveur (art. 5 et 8)	58	658	551
4	Heymans, H., concierge à l'école de médecine vétérinaire de l'Etat (art. 5 et 8).	41	558	Id.	29	Van Meroy, J.-B., garde forestier (art. 1 et 8)	65	114	Id.
5	Havelange, L.-J., garde forestier (art. 1 et 8).	68	515	Id.	30	De Cooman, A., éclusier receveur (art. 1 et 8).	65	1,039	Id.
6	Wauters, E., éclusier receveur (art. 1, 8 et 15).	72	1,118	Id.	31	Wieme, F., éclusier receveur (art. 1 et 8).	67	1,158	Id.
7	Jacobs, J.-C., médecin à l'école de médecine vétérinaire de l'Etat (art. 1 et 8).	75	525	Id.	32	Dalcq, P.-J., garde forestier (art. 1 et 8).	70	406	Id.
8	Colinet, P.-J., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	68	478	Id.		TOTAL	30,610		
9	Rombouts, P.-F., secrétaire de l'Académie royale des Beaux- Arts d'Anvers (art. 1 et 8).	85	2,041	Id.					
10	Pousset, L.-H., éclusier receveur (art. 5 et 8).	65	358	177					
11	Wuyts, L., garde canal (art. 1 et 8).	75	748	Id.		Ministère de la Guerre.			
12	Holoye, F., brigadier forestier (art. 1, 8 et 15)	68	650	Id.		<i>Fonctionnaires et employés civils.</i>			
13	Defresne, J.-G., garde brigadier forestier (art. 1 et 8).	67	558	Id.	1	Fraigneux, H.-J.-M., chef de bu- reau à l'administration centrale.	50	2,358	
14	Roberty, M., éclusier (art. 1 et 8).	71	763	Id.					
15	Lorant, P.-J., éclusier receveur (art. 5 et 8).	61	750	Id.		Ministère des Finances.			
16	Meunier, A.-J., garde brigadier forestier (art. 1, 8 et 15).	69	660	Id.		<i>Fonctionnaires et employés.</i>			
17	Gantier, L.-J., messenger à la direction des ponts et chaussées (art. 1 et 8)	66	788	Id.	1	Delcourt, L.-J., brigadier des dou- anes (art. 1, 8 et 15)	65	1,171	30
					2	Botson, F., receveur des contribu- tions (art. 15).	68	2,511	363- 364

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
3	Duviviez, R-J, commis des accises (art 15).	65	1,262	563-564	27	Nicolas, G, préposé des douanes (art 14).	37	300	50
4	Colson, R., lieutenant des douanes (art 15)	60	2,201	Id.	28	Duquesne, A-H, commis aux écritures (art 14).	65	1,660	Id.
5	Machiels, P, lieutenant des douanes (art 15)	59	1,806	Id.	29	Willemsens, C-J., brigadier des douanes (art 14).	47	703	Id.
6	Dierkens, L-Ch., sous-lieutenant des douanes (art. 15)	61	1,474	Id.	50	M ^{me} Maes, F-Th-H., veuve de Coomans, J-B-N, ancien Représentant.	41	5,000	52
7	Tilman, A.-F-J, brigadier des douanes (art. 15, 5 et 9)	64	1,200	Id.	51	Alleweireldt, E.-S., préposé des douanes (art. 5 et 8).	56	621	70
8	Rousseuw, P.-J, brigadier des douanes (art 15)	64	1,175	Id.	52	Déome, J.-J-G, directeur des contributions, (art 1, 8 et 15).	70	6,000	Id
9	Debot G-E, brigadier des douanes (art 15).	57	1,068	Id.	53	Legros, J A-G -E., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15)	67	5,064	Id.
10	Illegems, M. F-L, receveur des contributions (art 15)	57	1,668	Id.	54	Vancaster dit Van Gaster, H-L, commis aux écritures (art 5 et 8)	60	1,802	Id.
11	Paques, J-J, sous-chef de bureau au ministère (art. 15).	67	2,737	Id.	55	Poncet, A.-H-J, brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	1,100	Id.
12	Canivet, T-J, receveur des douanes (art 15)	71	5,062	346	56	Meulepas, L-L, préposé des douanes (art. 1, 8 et 15)	65	855	Id.
13	Guilbeau dit Guilbau, H-E, receveur des douanes (art. 15)	71	4,309	Id.	57	Decocq dit Decock, A., préposé des douanes (art 5 et 8)	54	613	Id.
14	Richard, J-V, brigadier des douanes (art 15)	60	981	Id.	58	Van Impe, J-E, receveur des accises (art 5 et 8).	64	4,951	Id.
15	Lavrys, P-J., préposé des douanes (art. 15).	65	823	Id	59	Bernard, J-F., lieutenant des douanes (art 1, 8 et 15)	68	1,812	Id.
16	Body, L, lieutenant des douanes (art 15).	58	1,454	Id.	40	Conrardy, J-P., sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	52	644	Id
17	Lejeune, C-A., receveur des contributions (art 15)	67	5,961	50	41	Delcroix, F-N-I, brigadier des douanes (art 5 et 8)	63	1,181	244
18	Gaucet, L-F, receveur des contributions (art 15)	65	2,222	Id.	42	Wittamer, J. E. sous brigadier des douanes (art 5 et 8)	46	579	70
19	Bregentzer, J-P-P., conservateur des hypothèques (art 15)	68	5,250	Id.	45	Van Belle, J-B, receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	68	4,394	95
20	Lassine, H-H-J, receveur des contributions (art 15)	65	4,843	Id	44	Thiry, I-N-J-F, sous-lieutenant des douanes (art 5 et 8).	61	1,478	Id.
21	Clays, P-F, sous-brigadier des douanes (art. 15)	65	860	Id	45	Clinckx, J.-J, préposé des douanes (art 1, 8 et 15)	66	857	Id
22	Bourgeois, H-J-C, commis des accises (art. 13)	59	1,221	Id.	46	Tessely, J.-J, préposé des douanes (art. 1, 8 et 15)	65	857	Id.
23	Meckelink, I., préposé des douanes (art 15)	57	731	Id.	47	Ferlinck, B, préposé des douanes (art 1, 8 et 15)	65	857	Id.
24	Aigret, E.-G, sous brigadier des douanes (art 15)	47	606	Id.	48	Vandenberghe, D-I, préposé des douanes (art 5, 8 et 13)	64	857	Id.
25	Libert, H J, préposé des douanes (art. 15).	50	537	Id.	49	Remacle, S-L, brigadier des douanes (art 5, 8 et 15)	62	1,170	151-152
26	Stoefs, L, préposé des douanes (art 15)	54	531	Id.	50	Colin, C-A., sous-lieutenant des douanes (art. 5 et 8).	62	1,288	Id.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur
51	Poussart, L - J , brigadier des douanes (art 1, 8 et 15)	66	1,171	151-152	74	de Vreese, L - B , préposé des douanes (art. 1, 8 et 15)	65	861	244
52	Remy, C , brigadier des douanes (art 5 et 8)	57	1,166	Id.	75	Gillis, A , receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	70	2,745	Id.
53	Haasen dit Haazen, J M. sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	65	910	Id	76	Mauroy, P P-J , brigadier des douanes (art 1, 8 et 15)	66	1,186	Id.
54	Pierard, F -J brigadier des douanes (art 5 et 8)	62	905	Id	77	Verhulst, J F , vérificateur des douanes (art 5 et 8)	62	2,427	Id.
55	Paumen, C -H , préposé des douanes (art 5 et 8)	64	814	Id.	78	Vanlennimeel, C , préposé des douanes (art 5, 8 et 15)	62	861	Id
56	Dardenne V. , préposé des douanes (art. 5 et 8)	48	559	Id.	79	Vagenhende, C -L , brigadier des douanes (art. 5 et 8)	60	1,151	Id
57	Bigare, A -L , préposé des douanes (art 5 et 8)	54	497	Id.	80	Henry, J -L , verificateur de l'enregistrement (art 1 et 8)	65	3,460	Id
58	Feller, I E , préposé des douanes (art 5, 8 et 15)	60	843	Id	81	Michel, H -I , sous brigadier des douanes (art 5 et 8)	52	655	Id.
59	Buschman, P -J , brigadier des douanes (art 1 et 8)	66	1,159	Id	82	Grodent, D , préposé des douanes (art 5 et 8)	52	506	Id
60	Noel C L H sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	56	779	Id.	85	Potier P J, lieutenant des douanes (art 1 8 et 15)	66	1,612	Id.
61	Guilleman, H -C , prepose des douanes (art 5 et 8)	45	481	Id.	84	Van Moore, C -L , receveur des contributions (art 5 et 8)	60	2,114	284-285
62	Nizet, A -L -J , préposé des douanes (art 5 et 8)	51	628	Id	85	Timmermans J préposé des douanes (art 5 et 8)	57	900	Id
63	Verhoeven, A . sous-lieutenant des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,478	157	86	Coulier, P -J , sous brigadier des douanes (art 1, 8 et 15)	65	942	Id.
64	De Bruyn, P J , huisser au Ministère des Finances (art 5 et 8)	47	625	Id	87	Petit, E , receveur des contributions (art 5 et 8)	57	1,855	Id
65	Bodeux, C -A , préposé des douanes (art 5 et 8)	58	744	Id	88	De faeye, P., préposé des douanes (art 1, 8 et 15)	67	861	Id
66	Denoncin, J -C , préposé des douanes (art 5, 8 et les lois des 16 mai 1876, 31 mars 1884 et 8 avril 1884)	55	162	Id.	89	Beken L , préposé des douanes (art 1 et)	66	842	Id
67	Demense, A -F -D conservateur des hypothèques (art 1 8 et 15)	68	5,250	Id	90	Fonteyne, E L , receveur des contributions (art 5 et 8)	58	1,457	Id
68	Goderus E D receveur des contributions (art 1 et 8)	65	4,921	Id	91	Claessens, A J T , commis des accises (art 5 et 9)	56	1,107	Id
69	Botteman, C , receveur des contributions (art 5 et 8)	60	2,899	244	92	Bertrand, C -J receveur de l'enregistrement (art 1 et 8)	65	5,310	514
70	Gillis, J B , receveur des douanes (art 1, 8 et 15)	67	5,965	Id.	95	Allaert, H E , brigadier des douanes (art 1 et 8).	60	1,094	253
71	Motte, F -J., sous-contrôleur des accises (art 5, 8 et 15)	62	1,977	Id	94	Pirlet, F -E -J , brigadier des douanes (art 1, 8 et 15)	66	1,188	284-285
72	Devaux, J , lieutenant des douanes (art 1, 8 et 15)	70	1,987	Id	95	Leloup N -J H sous lieutenant des douanes (art 5, 8 et 15)	64	1,481	Id
73	Bailly, S A -J , receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	69	5,189	Id	96	Ros, C -P , lieutenant des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,987	Id.
					97	Demarche, C H , commis aux écritures (art 5 et 8)	51	893	Id

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DE S PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur.	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur.
98	Sterpin, A-A, conservateur des hypothèques (art 1, 8 et 15)	68	5,250	284- 285		Cour des Comptes.			
99	Semal, L-G, receveur des contri- butions (art 1, 8 et 15)	45	4,409	314		<i>Fonctionnaires et employés</i>			
100	Denis, J-B, receveur des contri- butions (art 1 8 et 15)	60	1,525	Id.	1	Van Haecke chef de division a la Cour des Comptes	66	5,811	
101	Van Landschoot, E V, préposé des douanes (art 5 et 8)	47	542	Id.	2	Piron, huissier à la Cour des Comptes	61	1,444	
102	Verloock, A, préposé des douanes (art. 5 et 8)	57	625	Id.		TOTAL		5,255	
103	Porte, T, sous-brigadier des doua- nes (art 5 et 8)	64	930	Id.					
104	Vermander, P-J, commis aux accises (art 1 et 8)	66	1,059	Id.		Ministère de la Justice.			
105	Simoens, I-J A, brigadier des douanes (art 5 et 8)	60	1,150	Id.	1	Crerner, P J, desservant a Vaux- lez-Rosieres (art 20, 21, 22 et 40 de loi du 21 juillet 1844)	71	1,125	282
106	Wery, G, commis des accises (art 1 et 8)	89	1,210	Id.	2	Dontinge, P, desservant à Be- lange (art 12 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	56	1,072	Id
107	Doumen, M, préposé des douanes (art. 5, 8 et 13)	61	865	355	3	Lestaris, H-C, desservant a Irchonwelz (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	71	1,100	Id.
108	Somville, J-J, receveur des contri- butions (art 1, 8 et 15)	66	2,198	314	4	Pete, L curé de 2 ^e classe a Merbes le Château (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	65	1,500	Id
109	Pirson, F-S, sous brigadier des douanes (art 5 et 8)	58	904	Id	5	Dehareng, A - J, desservant a Thines (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	71	1,121	306
110	Wilkin, A-J, sous contrôleur des accises (art 5 et 8)	56	1,720	Id.	6	Essers, G, desservant à Donck (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	75	1,200	Id
111	Durot, P J., receveur des contri- butions (art 1, 8 et 15).	66	2,786	Id	7	Govers, J-B, curé de 2 ^e classe a Eeckeren (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	66	1,500	Id
112	Ribaucourt, J-P-A, receveur des contributions (art 5 et 8)	63	2,045	355	8	Van Meensel, L, desservant a Schoolen (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	72	1,150	Id
113	Matthys, F-E, brigadier des douanes (art 5, 8 et 13)	65	1 192	Id	9	Roelands L, chapelain a Puyvelde (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	68	700	Id
114	Croo, H-B, préposé des douanes (art 5 et 8)	59	740	Id	10	Bourgeois, F J, desservant à Velle- reille le Braveux (Art 20 21 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	78	1,200	282
115	Vermeesch, L, préposé des doua- nes (art 1, 8 et 15)	65	865	Id.	11	Blaiss H C A, de servant à Froid- thier (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	76	1 200	341
116	Ninove, L J, préposé des douanes (art 5 et 8)	48	388	Id	12	Boever, J-P desservant à Ber- togne (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	68	1,100	Id.
117	Vandelannoite, C J J receveur des contributions (art 1 et 8)	69	2,191	Id.	13	Colaax, J-J, desservant a Anloy (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	70	1,115	314
118	Galliaerd, J-B L brigadier des douanes (art 5 et 8)	54	1,052	Id.					
119	Schadeck, F-J, brigadier des douanes (art 5, 8 et 15)	64	1,010	17-18					
	TOTAL		205,587						

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
14	Debien, C.-P.-C.-J.-A., vicaire à Anseghem (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	44	342	514	31	Derenne, A.-J., desservant à Ham-sur-Sambre (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	55	604	50
15	Delacollette, J., desservant à Cetturu (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844). Pension éteinte par suite de révision.	75	1,175	50	52	Hermans, L.-G., desservant à Tronchiennes (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	56	580	Id.
16	De Roubaix, C.-P., desservant à Ottergem (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	67	1,100	541	53	Somers, G.-C., desservant à Pulderbosch (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	67	1,100	Id.
17	Gillet, J.-J., desservant à Bièvre (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	74	1,106	Id.	54	Spitaels, C., desservant à Arbres (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	75	1,165	Id.
18	Legéin, C.-E., vicaire à Ouckene (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	58	408	Id.	55	Vanpansewinkel, J., vicaire à Moll (art. 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	50	380	Id.
19	Remy, J.-L., vicaire général à Namur (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	69	3,200	Id.	56	Wavreil, A., desservant à Bellefontaine-lez-Étalle (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	80	1,200	Id.
20	Renard, F.-J., desservant à Avin (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	64	974	Id.	57	Jacob, J.-N., desservant à Herbeumont (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	64	1,047	83
21	Vanlerostyne, A.-B., vicaire à Waerschoot (art. 12, 20, 23, 24, 40 et 42 de la loi du 21 juillet 1844).	41	521	Id.	58	Vanwelden, C.-M.-D., vicaire à Gand (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	40	321	Id.
22	Hochet, J.-J., desservant à Ouffet (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	74	1,188	10	59	Forget, J.-J., desservant à Les Hayons (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	75	1,200	Id.
23	Procès, C.-J., desservant à Ligny (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	52	604	Id.	40	Levêque, F.-J., desservant à Saint-Yaast (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	55	591	Id.
24	Wilmet, C.-J., desservant à Kemexhe (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	59	640	Id.	41	Boucher, F.-J., desservant à Lamontzée (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	61	771	107
25	Franck, J.-P.-N., desservant à Opwyck (art. 12, 20, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	56	602	545	42	Daulmerie, F., desservant à Elouges (Monceau) (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	77	1,200	Id.
26	Dubrunfant, H.-J., curé de 2 ^e classe à Senefé (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	70	1,505	541	45	Lauwereys, J.-F., vicaire à Boisschot (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	47	570	Id.
27	Crocq, J.-B.-J.-D., desservant à Arc-Ainières (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	71	1,138	10	44	Bruaux, E.-L.-J., desservant à Mellet (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	69	1,100	Id.
28	Salmons, J.-B., desservant à Herstal (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	66	1,100	Id.	45	Quinaux, C.-J., desservant à Leffe (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	75	1,200	134
29	Berckmans, G., desservant à Bruges (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	69	1,100	50	46	Masseaux, A.-J., desservant à Pontillas (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	42	521	Id.
30	Braconnier, E., desservant à Ragnics (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	67	1,100	Id.	47	Silvercrucys, P.-F., desservant à Leesdael (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	78	1,200	Id.
					48	Verherstraeten, J.-C., desservant à Wilmarndonck (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	66	1,100	Id.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
49	Demarest, A -J -E, desservant a Massul (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	55	677	107	66	Grietens, L -C, secrétaire de l'ar- chevêché de Malines (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	65	1,500	218
50	Cambier J M, desservant à Vynckt (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	70	1,115	210	67	Wany, J -L, desservant a Auby (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	72	1,145	294
51	De Sutter, P, desservant à Baerle sous-Tronc'hennes (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	75	1,166	Id.	68	Peremans, L, desservant à Malaise (art 12, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 10 de la loi du 31 mars 1884).	64	922	Id.
52	Lapraye, F, chapelain à Blaimont (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	66	446	Id.	69	Willot C J, desservant à Flémalle Haute (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	60	1,100	Id.
53	Lefebvre, G -J, desservant à Davri- disse (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	69	1,100	Id.	70	Galand, F -H -J, desservant a Grand Han (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	46	571	310
54	Pêche, A, desservant a Waulsort (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	54	678	Id.	71	Delacolette, J, desservant à Let- turu (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844) Pension nouvelle	75	1,175	.
55	Pirard, J -J, desservant à Pessonx (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	66	1,100	Id.	TOTAL .			75,623	
56	Vandaele, A I, desservant a Hout- hulst (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	59	678	Id.	Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique				
57	Boufflette L J, desservant a Xhen- dremael (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	75	1,200	218	<i>Professeurs et instituteurs communaux</i>				
58	Galle A, curé de 2 ^e classe a Notre- Dame de Pamele, à Audenarde (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	78	1,600	Id.	1	Conings, A -T	50	922	.
59	Minten, D, desservant à Sichem (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	66	1,100	Id.	2	M ^{me} Carlon née Wilhelm, C.-T . . .	39	227	.
60	Scherpereel E -D, desservant a Lampernisse (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	80	1,200	Id.	3	M ^{me} De Laesemakers nee Steen- haut, J	48	995	.
61	Beuckeleers, J -F, desservant à Kieseghem (art 12, 20, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	69	910	256- 257	4	M ^{me} Neeckx nee Van den Dungen, M -E	59	75	.
62	Iinse, E -J, desservant à Franclit- mont (art 20, 21, 22 et 40 de de la loi du 21 juillet 1844)	71	1,125	Id.	5	M ^{me} Demol née Geets, C.	44	991	.
63	Ballings, H, desservant a Dilsen (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	74	1,181	Id.	6	Vanderspeeten, J	61	1,187	.
64	Deneubourg, J -B, chanoine de la cathédrale de Tournai (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	70	2,000	Id.	7	M ^{lle} Myncke, M -A	39	574	.
65	Verburgt, P -F, curé de 2 ^e classe à Nazareth (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	70	1,511	Id.	8	M ^{me} Vandervoodt née De Hoon, F -A.	38	559	.
					9	M ^{me} Van Raemdonck nee Dubois, V -A -M	52	307	.
					10	M ^{me} Van Hylte née Terlynck, A -A -M	51	1,512	.
					11	M ^{me} Verhaeghe née Waterschoot, J -S.	56	1,326	.
					12	Robberecht, A	69	1,538	.
					13	M ^{lle} Huguet, M -C.	39	324	.
					14	Lucas, J -B.	57	1,007	.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
15	Van Lint, F.-J.	60	5,822	»	51	Vermeire, E	44	650	»
16	Isebaert, J.-H.	65	1,956	°	52	M ^{me} Rongé née Marchal, M -R . .	52	175	°
17	M ^{me} Mahaut née Breyre, M.-E.-L.	55	1,485	°	53	M ^{me} Dusart née Moreau, P.-M.-J	65	877	°
18	Destokai, H.-T.-J.	55	1,745	°	54	Masset, H.-J	49	812	°
19	M ^{me} Istaas née Damseaux, M.-V. .	44	598	°	55	Adam, L.-J.-O.	57	1,851	°
20	M ^{me} Livin née Catoire, C.-L.-C. .	57	1,429	°	56	Peltier, J.-N.-P.	57	1,962	°
21	M ^{lle} Muschart, A.-T.-L.	62	1,666	°	57	Mignon, C.	59	1,461	°
22	Van Lil, J.-A.	59	1,417	°	58	Leclere, C.-A	62	1,554	°
25	Radoux, J.-B.	59	658	°	59	Carolus, J.-C.-L.	59	244	°
24	M ^{me} Reckers née Lepreux, L.-A. .	64	1,698	°	60	M ^{me} Delcampe née Delatour, M.-J	51	1,027	°
25	Smets, J.-B.	77	452	°	61	M ^{me} Leclercqz, I.-E.-C.	54	902	°
26	Pirolte, O.	56	1,047	°	62	Verbaere, C.-R.-J.	45	571	°
27	M ^{me} V ^e Delvaux née Féris, P.-H.-J	61	2,150	°	63	M ^{me} Lefever née Beekman, M. . .	45	751	°
28	Facq, J.-H.	41	671	°	64	M ^{me} Mouton née Borbouse, F.-J.	52	505	°
29	Ceuleers, M.-R	41	706	°	65	Loriaux, A.-G.	62	1,700	°
50	De Cock, B.-C.	57	2,495	°	66	Gerarts, J.-E.-M.	68	1,052	°
51	Stuart, C.	70	25	°	67	Zuyten, C.-A.-E.-L.	68	1,020	°
52	Counet, J.-F.-J.	61	175	°	68	Antoine, J.-M.-A.	56	1,508	°
53	Wyers, M.-J.	64	850	°	69	Stevens, J.-G	62	906	°
54	Meseure, M.-G.	45	1,047	°	70	M ^{me} Galichet née Faes, L.	40	544	°
55	M ^{lle} Thomas, D.-J.-J	43	468	°	71	Noël, C.-J	41	547	°
56	D'hooge, L.-J.	60	1,950	°	72	M ^{me} Colson née Spadin, J.-P. . .	61	1,788	°
57	Marchand, F.-A.-L.	52	1,178	°	73	Nouthuy, L.-J.	62	1,554	°
58	M ^{me} Vandecan née Rasquin, M.-H	55	1,250	°	74	M ^{me} Vanderstraeten née De Bodt, P.-V.	47	908	°
59	Wanters, F.-H.	64	1,906	°	75	Jamar, N.-J.	62	1,518	°
40	Debal, A.-E.	57	325	°	76	Daxhelet, N.-H.	65	116	°
41	M ^{me} Jaumotte née Hoyois, M . .	42	757	°	77	Théâtre, V.-H	65	485	°
42	Abraham, M.-L.-A.	52	1,549	°	78	Lambert, A.-J.	54	969	°
43	M ^{me} Brachot née Cortvriendt, M.-T.	55	561	°	79	Pattyn, B.	47	950	°
44	Lamouche, T.-A.	45	288	°	80	Mees, L.	48	785	°
45	Pirel, D.-J.	52	1,565	°	81	M ^{me} Votion née Lemaitre, P.-A.-G.	62	475	°
46	Collignon, D.	62	240	°	82	M ^{lle} Thiran, M.-J.	48	823	°
47	Feltesso, L.-J.-B.	57	1,295	°	83	Tuerlinckx, J.-F.	64	1,454	°
48	Blanmailland, F.-J.	57	1,775	°	84	Pirard, J.-J.	62	1,146	°
49	De Pauw, J.-J.	59	1,350	°	85	M ^{me} Romain née Dam, L.-V.-J. .	41	665	°
50	Roland, D.	55	1,100	°	86	Slegers, A.-J.	40	520	°

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
87	M ^{me} Van Aken née Borgeys, M.-J.	69	280	»	122	M ^{lle} Karen, A.-A.-M.	53	542	»
88	Davignon, H.-J.	47	1,250	»	123	Géva, P.-E.	52	748	»
89	Demaret, F.-J.	55	1,054	»	124	M ^{me} Aerts née Segers, M.-E.	40	75	»
90	Collart, P.-J.-A.	57	1,551	»	125	M ^{me} Berg née Rombaux, J.-F.	52	1,150	»
91	M ^{me} Leunens née Pallemarts, J.	50	277	»	126	M ^{me} Wiser née Wachtelaer, A.-D.	45	434	»
92	M ^{me} Carette née Renson hodru huben, A.-C.-H.	40	402	»	127	Welvaert, T.-F.	61	955	»
93	Maquin, L.-G.-Q.-J.	58	2,509	»	128	Hennau, A.-J.	52	2,401	»
94	Luc, J.-N.-L.	57	506	»	129	Brasseur, E.-J.	45	852	»
95	M ^{lle} Duchenne, M.-T.-E.	46	1,050	»	150	Collinet, C.-J.	59	1,117	»
96	Rogé, C.-B.	69	600	»	151	Chaulerlot, P.-V.	57	2,840	»
97	Mabaut, E.-J.	51	1,704	»	152	Delvigne, V.-A.	50	1,242	»
98	Bogaert, H.-C.-P.	53	299	»	155	De Ruyscher, C.	61	1,817	»
99	M ^{me} Debroux née Rasquin, M.-J.	49	954	»	154	M ^{lle} Baillicux, M.-A.	49	527	»
100	Goffin, H.-L.-J.	65	2,285	»	155	Cheppe, A.	55	1,561	»
101	Even, M.	61	1,162	»	130	Schadeck, F.-J.	66	166	»
102	Grosven, A.	65	452	»	157	Nigeal, T.	45	708	»
103	Wernke, L.-E.-H.	62	5,410	»	158	De Morenhoven, D.	70	560	»
104	M ^{me} Ziegelé née Rysheuvels, S.-M.-J.	55	44	»	159	M ^{me} Dubois née Baudon, M.-J.	57	656	»
105	Van Drooghenbroeck, N.-E.	51	401	»	140	Jacob, O.-J.-H.	52	206	»
106	Coussens, C.	41	602	»	141	Laurent, O.-J.	65	2,115	»
107	Remacle, V.-A.	67	554	»	142	M ^{lle} Terroir, D.	47	107	»
108	Jordens, P.-J.-E.	58	861	»	143	M ^{me} Sühs, A.-L.-E.	42	846	»
109	M ^{lle} Parys, A.	37	585	»	144	Adam, J.	57	785	»
110	M ^{me} Gruber, M.-A.	41	537	»	145	Moreau, J.-D.	62	706	»
111	M ^{me} Tordoir née Hayet, V.-A.	57	100	»	146	Bourdeaux, R.-M.-C.	45	597	»
112	M ^{lle} Peclers, J.-L.	71	2,175	»	147	Defrenne, J.	60	1,406	»
113	Danse, A.-M.	68	1,789	»	148	M ^{me} Block née Bastiaensen, F.-M.	43	975	»
114	Corroy, J.-B.	54	1,020	»	149	Guiot, H.	57	646	»
115	Fremault, D.-A.-R.	50	1,570	»	150	Vanderauwera, R.-E.	56	2,718	»
116	M ^{me} Pollet née Gilmet, L.-S.	63	1,078	»	151	M ^{lle} Bran, M.	54	487	»
117	M ^{me} V. Vanden Weghe née Cappon, T.-P.	67	100	»	152	M ^{lle} Gruber, P.-L.	39	440	»
118	Herbillon, T.-J.-P.	58	1,874	»	153	Thomas, L.-H.-J.-G.	53	430	»
119	Vande Vyver, C.-S.	43	395	»	154	M ^{me} Vandernoot née Pontus, M.-T.-J.-V.	53	515	»
120	Drossart, O.-J.	37	472	»	155	Maistrioux, A.-V.	52	1,270	»
121	Goffin, D.	61	1,381	»	156	M ^{me} Hauwen née Rijckebusch, E.	59	395	»
					157	M ^{me} Vergeylen née Meirsschaut, C.	58	450	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
158	Demassue, F.	51	744	o	187	Verstechele, J.-F.	40	078	o
159	M ^{me} Dehaes née Guilmain, M-H -P.	57	419	v	188	Mertens, L.-J.	40	1,581	o
160	Delbecq, U -C	41	645	s	189	Mousset, C.-J.	51	542	o
161	De Bremacker, A.-P.	65	402	o	190	Preillon, A.-J.	59	641	o
162	M ^{me} Parijs née Hulet, M.-T.-E. . .	40	788	o	191	Bâlon, J.	38	402	o
163	Dehaen, J.-P.	67	1,201	o	192	De Coene, B.	54	525	o
164	M ^{lle} Havelange, M.-T.-J.	53	175	v	193	M ^{lle} Gaudfroy, J.-T.-P.	72	990	o
165	M ^{me} Hoyv née Sneppe, M.-T.-Z. . .	57	296	o	194	M ^{me} Hellinckx née Sayes, J.-E. . .	31	255	o
166	De Foort, A.-M.	56	1,021	o	195	M ^{me} Lallemand née Dejardin, M.-L.	56	578	o
167	M ^{lle} Jacques, A.-J.	56	244	o	196	Lefebvre, A.-E.	59	567	o
168	M ^{me} Plumhaas née Deby, M.-B. . .	40	1,196	o	197	Vermeire, P.-A.	55	1,524	o
169	Arnould, A.-J.	51	1,595	o	198	M ^{lle} Jacquerie, A.	48	260	o
170	Hiernaux, O.-L.-J.	56	540	v	199	Husson, J.-J.	61	755	o
171	V ^e Gérard née Quaden, H.-J. . . .	51	1,062	o	200	M ^{me} Geisseleer née Pinkers, E. . .	54	450	o
172	Papier, N.-N.	52	1,380	s	201	M ^{me} Jordens née Vollon, J.-M.-A.	60	175	o
173	Delmotte, E.	54	906	v	202	Lievens, P.-B.	48	516	o
174	M ^{me} Duysens née Verdcheval, E. . .	55	884	o	205	M ^{me} Vany née Boreux, I.	42	634	o
175	M ^{me} Grayet née Philippe, M.-A. . .	55	1,175	v	204	Denoncin, J.-C.	56	206	o
176	M ^{me} Canioni née De Cart, O.-M. . .	42	651	o	205	Boeykens, C.-F.-A.	41	510	o
177	M ^{me} Brees née Lauwers, M.-M. . . .	57	2,100	v	206	De Backer, A.	49	1,100	o
178	M ^{me} Dewinde née Smets, C.	35	510	o	207	De Clercq, R.-H.	47	262	o
179	M ^{me} V ^e Lorent, née De Lauw, C. . .	57	2,066	v	208	Van Keirsbelck, J.-E.	63	1,909	o
180	Maes, M.-A.	51	1,205	v	209	Gérard, M.	61	2,144	o
181	M ^{me} Denucé née De Pachtere, C.-S.	40	865	o	210	Piedbœuf, J.-P.-N.	50	982	o
182	Lamoral, F.-F.	20	346	o	211	Jemblon, L.-L.	60	2,575	o
185	Bols, J.-J.	65	4,240	o	212	Heimes, L.-E.-F.-J.	52	1,052	o
184	Folie, J.-F.-P.	64	631	o					
185	M ^{me} Martin née Dewerpe, M. . . .	45	1,060	o					
186	Bekaille, V.-J.	55	1,148	o					
						TOTAL.		207,887	

(112)

ANNEXE N° 5.

**COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'ANVERS A GAND
PAR SAINT-NICOLAS ET LOKEREN.**

Actions privilégiées de 500 francs, à 3 %.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT.

ANNÉES.	ACTIONS PRIVILÉGIÉES		PAYEMENTS A FAIRE.		
	en circulation au commencement de l'année.	a rembourser.	Intérêts	Amortissement	TOTAL.
1898	3,348	48	50,220	24,000	74,220
1899	3,500	50	49,500	25,000	74,500
1900	3,250	51	48,750	25,500	74,250
1901	3,199	53	47,985	26,500	74,485
1902	3,146	55	47,190	27,500	74,690
1903	3,091	56	46,565	28,000	74,365
1904	3,035	57	45,525	28,500	74,025
1905	2,978	60	44,670	30,000	74,670
1906	2,918	61	43,770	30,500	74,270
1907	2,857	63	42,855	31,500	74,555
1908	2,794	66	41,910	33,000	74,910
1909	2,728	67	40,920	33,500	74,420
1910	2,661	69	39,915	34,500	74,415
1911	2,592	71	38,880	35,500	74,380
1912	2,521	73	37,815	36,500	74,315
1913	2,448	76	36,720	37,500	74,220
1914	2,373	78	35,595	39,000	74,595
1915	2,295	80	34,425	40,000	74,425
1916	2,215	82	33,225	41,000	74,225
1917	2,133	85	31,995	42,500	74,495
1918	2,048	88	30,720	44,000	74,720

ANNÉES.	ACTIONS PRIVILÉGIÉES		PAYEMENTS A FAIRE.		
	en circulation au commencement de l'année.	à rembourser.	Intérêts	Amortissement.	Total.
1919	1,960	90	20,400	45,000	74,400
1920	1,870	93	28,050	40,500	74,550
1921	1,777	95	26,655	47,500	74,155
1922	1,682	98	25,250	40,000	74,250
1923	1,584	102	25,760	51,000	74,760
1924	1,482	104	22,250	52,000	74,250
1925	1,578	108	20,670	54,000	74,670
1926	1,270	111	19,050	55,500	74,550
1927	1,159	114	17,385	57,000	74,585
1928	1,045	117	15,675	58,500	74,175
1929	928	121	13,920	60,500	74,420
1930	807	125	12,105	62,500	74,605
1931	682	128	10,250	64,000	74,250
1932	554	132	8,310	66,000	74,310
1933	422	137	6,350	68,500	74,850
1934	285	140	4,275	70,000	74,275
1935	145	145	2,175	72,500	74,675
		3,548	1,154,400	1,674,000	2,828,400

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 7 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

ANNEXE N° 6.

**COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'ANVERS A GAND
PAR SAINT-NICOLAS ET LOKEREN.**

Obligations de 500 francs, à 3 %, 1^{re} série (émission de 1878)

TABLEAU D'AMORTISSEMENT.

ANNÉES.	OBLIGATIONS		PAYEMENTS A FAIRE.		
	en circulation au commencement de l'année.	à rembourser.	Intérêts.	Amortissement	TOTAL.
1898	2,175	31	52,025	15,500	48,125
1899	2,144	32	52,100	16,000	48,100
1900	2,112	34	51,680	17,000	48,680
1901	2,078	34	51,170	17,000	48,170
1902	2,044	35	50,660	17,500	48,100
1903	2,009	37	50,155	18,500	48,655
1904	1,972	37	29,580	18,500	48,080
1905	1,935	50	29,025	19,500	48,525
1906	1,896	40	28,440	20,000	48,440
1907	1,856	41	27,840	20,500	48,340
1908	1,815	42	27,225	21,000	48,225
1909	1,775	44	26,595	22,000	48,595
1910	1,729	45	25,955	22,500	48,455
1911	1,684	46	25,260	23,000	48,260
1912	1,638	47	24,570	23,500	48,070
1913	1,591	40	23,865	24,500	48,365
1914	1,542	51	23,150	25,500	48,650
1915	1,491	52	22,365	26,000	48,365
1916	1,450	53	21,585	26,500	48,085
1917	1,586	55	20,700	27,500	48,200
1918	1,531	67	19,905	28,500	48,405

ANNÉES.	OBLIGATIONS		PAYEMENTS À FAIRE.		
	en circulation au commencement de l'année.	à rembourser.	Intérêts.	Amortissement.	TOTAL
1919	1,274	59	19,110	29,500	48,610
1920	1,215	60	18,225	30,000	48,225
1921	1,155	62	17,525	31,000	48,525
1922	1,095	64	16,595	32,000	48,595
1923	1,029	66	15,455	33,000	48,455
1924	963	68	14,445	34,000	48,445
1925	895	69	13,425	34,500	47,925
1926	826	72	12,590	36,000	48,590
1927	754	74	11,510	37,000	48,510
1928	680	77	10,200	38,500	48,700
1929	605	78	9,045	39,000	48,045
1930	525	81	7,875	40,500	48,375
1931	444	84	6,660	42,000	48,660
1932	360	86	5,400	43,000	48,400
1933	274	88	4,110	44,000	48,110
1934	186	91	2,790	45,500	48,290
1935	95	95	1,425	47,500	48,925
		2,175	750,165	1,087,500	1,837,665

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 7 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

ANNEXE N° 7.

**COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'ANVERS A GAND
PAR SAINT-NICOLAS ET LOKEREN.**

Obligations de 500 francs, à 3 %., 2^e série (émission de 1885)

TABLEAU D'AMORTISSEMENT.

ANNEES.	OBLIGATIONS		PAYEMENTS A FAIRE		
	en circulation au commencement de l'année.	à rembourser	Intérêts	Amortissement	Total
1888	1,704	21	25,560	12,000	57,560
1890	1,680	26	25,200	15,000	58,200
1900	1,654	26	24,810	15,000	57,810
1901	1,628	27	24,420	15,500	57,920
1902	1,601	27	24,015	15,500	57,515
1905	1,574	29	23,610	14,500	58,110
1904	1,545	29	23,175	14,500	57,675
1905	1,516	31	22,740	15,500	58,240
1906	1,485	31	22,275	15,500	57,775
1907	1,454	32	21,810	16,000	57,810
1908	1,422	35	21,350	16,500	57,850
1909	1,389	34	20,855	17,000	57,855
1910	1,355	35	20,325	17,500	57,825
1911	1,320	36	19,800	18,000	57,800
1912	1,284	38	19,260	19,000	58,260
1913	1,246	38	18,690	19,000	57,690
1914	1,208	40	18,120	20,000	58,120
1915	1,168	40	17,520	20,000	57,520
1916	1,128	42	16,920	21,000	57,920
1917	1,086	43	16,290	21,500	57,790
1918	1,045	45	15,645	22,500	58,145

ANNÉES.	OBLIGATIONS		PAYEMENTS A FAIRE.		
	en circulation au commencement de l'année.	à rembourser.	Intérêts.	Amortissement.	TOTAL.
1910	908	40	14,070	23,000	37,070
1920	952	47	14,280	23,500	37,780
1921	905	48	13,573	24,000	37,575
1922	857	51	12,835	25,500	38,335
1923	800	51	12,000	25,500	37,500
1924	755	53	11,525	26,500	37,825
1925	702	55	10,530	27,500	38,030
1926	647	56	9,705	28,000	37,705
1927	591	58	8,865	29,000	37,865
1928	533	60	7,995	30,000	37,995
1929	473	62	7,095	31,000	38,095
1930	411	65	6,165	31,500	37,665
1931	348	65	5,220	32,500	37,720
1932	283	68	4,245	34,000	38,245
1933	215	69	3,225	34,500	37,725
1934	146	71	2,190	35,500	37,690
1935	75	75	1,125	37,500	38,625
		1,704	587,805	852,000	1,439,805

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 7 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

ANNEXE N° 8.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'EECLOO A GAND.

Obligations de 500 francs.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT.

ANNÉES.	Obligations en circulation au commencement de l'année.	OBLIGATIONS A REMBOURSER.				PAYEMENTS A FAIRE.		
		1 ^{re} émission (1861).	2 ^e émission (1867).	5 ^e émission (1894).	TOTAL.	Intérêts.	Amortissement	TOTAL.
1898	3,339	19	5	5	27	50,855	13,500	64,355
1899	3,502	21	5	5	29	50,450	14,500	64,950
1900	3,553	21	5	5	29	49,995	14,500	64,495
1901	3,504	21	6	5	50	49,560	15,000	64,560
1902	3,274	22	5	4	51	49,110	15,500	64,610
1903	3,243	23	6	5	52	48,645	16,000	64,645
1904	3,211	24	6	4	54	48,165	17,000	65,165
1905	3,177	24	6	5	55	47,655	16,500	64,155
1906	3,144	25	7	4	56	47,160	18,000	65,160
1907	3,108	26	6	4	56	46,620	18,000	64,620
1908	3,072	27	7	4	58	46,080	19,000	65,080
1909	3,054	27	7	4	58	45,510	19,000	64,510
1910	2,996	28	7	5	40	44,940	20,000	64,940
1911	2,956	29	8	4	41	44,540	20,500	64,840
1912	2,915	30	7	5	42	43,725	21,000	64,725
1913	2,873	31	8	4	43	43,095	21,500	64,595
1914	2,830	32	8	5	45	42,450	22,500	64,950
1915	2,785	32	8	5	45	41,775	22,500	64,275
1916	2,740	34	9	5	48	41,100	24,000	65,100
1917	2,692	35	9	6	50	40,580	25,000	65,380
1918	2,642	35	9	5	49	39,630	24,500	64,150
1919	2,593	37	9	6	52	38,895	26,000	64,895
1920	2,541	38	10	5	55	38,115	26,500	64,615
1921	2,488	39	10	6	55	37,320	27,500	64,820
1922	2,433	40	10	6	56	36,495	28,000	64,495

ANNÉES	Obligations en circulation au commencement de l'année.	OBLIGATIONS A REMBOURSER.				PAYEMENTS A FAIRE.		
		1 ^{re} émission (1861).	2 ^e émission (1867.)	3 ^e émission (1894)	TOTAL	Intérêts	Amortissement	TOTAL.
1923	2,377	41	11	7	59	55,655	29,500	65,155
1924	2,318	43	10	6	59	54,770	29,500	64,270
1925	2,239	44	12	7	63	55,885	31,500	65,385
1926	2,196	45	11	7	63	52,940	31,500	64,440
1927	2,155	47	12	7	66	51,995	35,000	64,995
1928	2,067	48	12	7	67	51,005	35,500	64,505
1929	2,000	49	15	8	70	50,000	35,000	65,000
1930	1,950	51	15	8	72	48,950	36,000	64,950
1931	1,858	53	15	8	74	47,870	37,000	64,870
1932	1,784	54	14	8	76	46,760	38,000	64,760
1933	1,708	55	14	8	77	45,620	38,500	64,120
1934	1,651	57	15	9	81	44,465	40,500	64,965
1935	1,550	59	15	9	83	43,250	41,500	64,750
1936	1,467	61	15	9	85	42,005	42,500	64,505
1937	1,382	65	16	10	89	40,750	44,500	65,250
1938	1,295	64	17	10	91	39,595	45,500	64,895
1939	1,202	67	16	10	93	38,050	46,500	64,550
1940	1,109	68	18	10	96	36,655	48,000	64,655
1941	1,015	71	18	11	100	35,195	50,000	65,195
1942	913	72	18	11	101	33,895	50,500	64,195
1943	812	75	19	12	106	32,180	55,000	65,180
1944	706	77	20	11	108	30,590	54,000	64,590
1945	598	79	20	12	111	28,970	55,500	64,470
1946	487	82	21	13	116	27,305	58,000	65,305
1947	371	84	21	13	118	25,565	59,000	64,565
1948	255	87	22	13	122	23,795	61,000	64,795
1949	151	91	25	13	131	21,985	65,500	67,465
		2,407	614	568	5,589	1,675,245	1,694,500	3,569,745

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 7 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.